



COMPTES
CONSOLIDÉS
2023

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

En milliers d'euros	Note	31/12/2023	31/12/2022
Ecart d'acquisition	8	8 914	10 724
Immobilisations incorporelles	9	36 236	35 959
Immobilisations corporelles	10	87 946	97 009
Actifs au titre de droits d'utilisation	11	17 458	17 709
Autres actifs financiers	12	5 430	5 140
Impôts différés actifs	27	20 193	14 073
Clients sur opérations de financements > 1 an	14	24 575	36 179
Autres actifs non courants	15	2 668	5 190
ACTIFS NON COURANTS (A)		203 420	221 983
Stocks	13	214 045	231 975
Clients	14	144 562	148 910
Clients sur opérations de financements < 1 an	14	16 685	20 867
Autres actifs courants	15	25 037	30 925
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	41 422	37 452
Instruments dérivés	19	2 660	1 620
ACTIFS COURANTS (B)		444 411	471 749
TOTAL DES ACTIFS (A+B)		647 831	693 731

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

En milliers d'euros	Note	31/12/2023	31/12/2022
Capital	20	4 078	4 078
Primes d'émission	20	3 753	3 753
Réserves et résultat consolidés		177 654	191 320
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE) (A)		185 485	199 151
Intérêts minoritaires (B)		(283)	(330)
CAPITAUX PROPRES (DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ)		185 202	198 821
Dettes financières à long terme	21	64 804	149 488
Passifs de loyer non courants	11	11 957	12 138
Impôts différés passifs	27	11 389	12 051
Provisions	23	4 449	3 860
PASSIFS NON COURANTS (C)		92 599	177 537
Fournisseurs	25	84 420	109 900
Autres passifs courants	26	33 271	35 503
Dettes financières à court terme	21	236 894	156 338
Passifs de loyer courants	11	4 961	4 878
Provisions	23	10 484	10 754
Instruments dérivés	19	-	-
PASSIFS COURANTS (D)		370 030	317 373
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D)		647 831	693 731

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Note	31/12/2023		31/12/2022	
Produits des activités ordinaires	28	759 375	100,0%	608 247	100,0%
Coût des ventes	29	(618 018)	-81,4%	(506 715)	-83,3%
Frais commerciaux		(37 217)	-4,9%	(35 823)	-5,9%
Frais administratifs et généraux	30	(62 309)	-8,2%	(56 453)	-9,3%
Frais de recherche et développement	31	(14 336)	-1,9%	(13 558)	-2,2%
Gains / (Pertes) de change	32	(537)	-0,1%	1 369	0,2%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		26 958	3,6%	(2 933)	-0,5%
Autres produits et charges opérationnels	35	4 705	0,6%	501	0,1%
RESULTAT OPERATIONNEL		31 663	4,2%	(2 432)	-0,4%
Coût de l'endettement financier net	36	(14 687)	-1,9%	(5 457)	-0,9%
Gains / (Pertes) de change	32	(19 901)	-2,6%	(2 673)	-0,4%
Autres produits et charges financiers	36	3 933	0,5%	980	0,2%
RESULTAT AVANT IMPOTS		1 008	0,1%	(9 582)	-1,6%
Impôts sur le résultat	37	(774)	-0,1%	(5 637)	-0,6%
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		234	0,0%	(15 219)	-2,2%
dont Résultat net part du groupe		186		(15 282)	
dont Résultat net part des minoritaires		48		63	
RÉSULTAT NET PAR ACTION		39	0,01	(0,52)	
Résultat net dilué par action		39	0,01	(0,52)	

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Note	31/12/2023	31/12/2022
RÉSULTAT NET (A)		234	(15 219)
ELEMENTS RECYCLABLES EN RESULTAT			
Ecarts de conversion relatifs aux éléments monétaires faisant partie d'investissement net dans des activités à l'étranger		(5 382)	3 894
Ecarts de conversion des états financiers des filiales		(14 833)	(11 288)
ELEMENTS NON RECYCLABLES EN RESULTAT			
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	24	(222)	2 236
Impôts	27	579	(2 230)
Total des autres éléments du résultat global (B)		(19 858)	(7 388)
Total du résultat global (A+B)		(19 624)	(22 607)
	dont part du Groupe	(19 686)	(22 669)
	dont part des minoritaires	62	62

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Note	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé		234	(15 219)
Dotations aux amortissements		19 456	19 015
Dotations / (Reprises) sur provisions (sauf sur actif circulant)		477	1 185
Variation de la juste valeur des instruments financiers		-	-
Pertes et gains de change latents	32	18 486	3 294
Variation des impôts différés	37	(6 259)	727
Plus et moins values de cession		(4 738)	(1 070)
Intérêts sur emprunts	36	8 259	5 457
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		35 915	13 389
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	41	(12 720)	(92 063)
Variation des créances sur opérations de financement	42	12 079	9 314
Variation des autres actifs non courants		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		35 274	(69 360)
Acquisitions d'immobilisations		(14 321)	(18 184)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		6 719	2 492
Dividendes reçus		-	-
Impact des variations de périmètre		-	-
Variation des dettes sur immobilisations		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(7 602)	(15 692)
Dividendes versés aux actionnaires		-	(6 753)
Autres produits financiers	36	5 300	-
Emissions d'emprunts	21	15 172	119 554
Remboursements d'emprunts et autres	21	(25 422)	(16 020)
Remboursements des passifs de loyers	11	(7 576)	(7 164)
Actions propres		(108)	(55)
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(12 634)	89 562
VARIATION DE TRESORERIE		15 036	4 510
Trésorerie ouverture	43	(3 312)	(5 907)
Trésorerie variation cours devises		(6 963)	(1 915)
Trésorerie de clôture	43	4 762	(3 312)
TOTAL VARIATION DE TRESORERIE		15 036	4 510

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice *	Actions propres **	Actions gratuites ***	Ecart de conversion	Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2021	4 078	72 310	211 634	7 934	(14 376)	-	(55 757)	(1 632)	224 191	(127)	224 064
Variation de capital de la société consolidante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice 2021	-	-	7 934	(7 934)	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués par la société consolidante	-	(6 488)	-	-	-	-	-	-	(6 488)	(265)	(6 753)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	(15 282)	-	-	-	-	(15 282)	63	(15 219)
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	(9 046)	1 659	(7 387)	(1)	(7 388)
Total du résultat global	-	-	-	(15 282)	-	-	(9 046)	1 659	(22 669)	62	(22 607)
Actions propres	-	-	-	-	(358)	-	-	-	(358)	-	(358)
Autres mouvements****	-	(62 069)	66 544	-	-	-	-	-	4 475	-	4 475
Situation au 31 décembre 2022	4 078	3 753	286 112	(15 282)	(14 734)	-	(64 803)	27	199 151	(330)	198 821
Variation de capital de la société consolidante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice 2022	-	-	(15 282)	15 282	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués par la société consolidante	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	186	-	-	-	-	186	47	234
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	(19 636)	(222)	(19 858)	-	(19 858)
Total du résultat global	-	-	-	186	-	-	(19 636)	(222)	(19 671)	47	(19 624)
Actions propres	-	-	-	-	(122)	-	-	-	(122)	-	(122)
Autres mouvements****	-	-	6 127	-	-	-	-	-	6 127	-	6 127
Situation au 31 décembre 2023	4 078	3 753	276 957	186	(14 855)	-	(84 439)	(195)	185 485	(283)	185 202

* Les réserves consolidées sont essentiellement composées de report à nouveau.

** Pour les trois périodes, le montant présenté dans la colonne "actions propres" a été ramené à la valeur d'inventaire, avec pour contrepartie les réserves consolidées.

*** Suite à la non-atteinte des objectifs fixés, le plan d'attribution d'actions gratuites du 13 mars 2018 a été intégralement repris sur l'exercice précédent.

**** Les autres mouvements incluent principalement les effets de l'hyperinflation en Argentine et en Turquie.

Les notes 1 à 48 font partie intégrante des états financiers consolidés annuels

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

NOTE 1	BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF	2
NOTE 2	BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF	3
NOTE 3	COMPTE DE RÉSULTAT	4
NOTE 4	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	5
NOTE 5	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	6
NOTE 6	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
NOTE 1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	10
NOTE 2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	10
NOTE 3	RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	11
3.1	Base de préparation des états financiers	11
3.2	Estimations et jugements comptables déterminants	12
3.3	Méthodes de consolidation	13
3.4	Traitement des comptes et transactions intercompagnies	13
3.5	Méthode de conversion des états financiers des filiales étrangères	13
3.6	Conversion des opérations en devises	14
3.7	Regroupements d'entreprises	14
3.8	Information sectorielle	15
NOTE 4	PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN	16
4.1	Ecart d'acquisition	16
4.2	Immobilisations incorporelles	16
4.3	Immobilisations corporelles	17
4.4	Contrats de location	18
4.5	Autres actifs financiers	18
4.6	Stocks et encours	18
4.7	Créances clients	19
4.8	Trésorerie et équivalents de trésorerie	21
4.9	Actions propres	21
4.10	Engagements de retraite et assimilés	21
4.11	Provisions et passifs éventuels	21
4.12	Emprunts	22
4.13	Impôts différés	22
NOTE 5	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	23
NOTE 6	PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DU COMPTE DE RÉSULTAT	24
6.1	Reconnaissance des produits	24
6.2	Coûts des ventes	24
6.3	Frais commerciaux	24
6.4	Frais administratifs et généraux	25
6.5	Frais de recherche et développement	25
6.6	Autres produits et charges opérationnels	25
6.7	Résultat opérationnel	25
6.8	Coût de l'endettement financier net	25
6.9	Autres produits et charges financiers	25
6.10	Résultats par action	25
NOTE 7	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	26
NOTE 8	ECARTS D'ACQUISITION	28
NOTE 9	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30
NOTE 10	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31
NOTE 11	IFRS 16	32
NOTE 12	AUTRES ACTIFS FINANCIERS	33
NOTE 13	STOCKS ET EN-COURS	33
NOTE 14	CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	34
NOTE 15	AUTRES ACTIFS	35
NOTE 16	CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE	36
NOTE 17	GESTION DU RISQUE DE CHANGE	36
NOTE 18	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	37
NOTE 19	INSTRUMENTS DERIVES	37
NOTE 20	CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'ÉMISSION	37

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 21	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	39
NOTE 22	GESTION DU RISQUE DE TAUX	41
NOTE 23	PROVISIONS	41
NOTE 24	AVANTAGES AU PERSONNEL	42
NOTE 25	DETTES PAR ÉCHÉANCE	43
NOTE 26	AUTRES PASSIFS COURANTS	43
NOTE 27	IMPÔTS DIFFÉRÉS	44
NOTE 28	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	44
NOTE 29	COÛTS DES VENTES	45
NOTE 30	FRAIS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX	45
NOTE 31	FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	45
NOTE 32	GAINS ET PERTES DE CHANGE	45
NOTE 33	CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	46
NOTE 34	CHARGES DE PERSONNEL	46
NOTE 35	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	46
NOTE 36	COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET, AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	47
NOTE 37	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	47
NOTE 38	RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGE D'IMPÔT RÉELLE ET THÉORIQUE	47
NOTE 39	RÉSULTATS PAR ACTION	48
NOTE 40	INFORMATION SECTORIELLE	48
40.1	Répartition du chiffre d'affaire	48
40.2	Principaux indicateurs par secteur d'activité	48
NOTE 41	DÉTAIL DE LA VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	49
NOTE 42	DÉTAIL DE LA VARIATION DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	49
NOTE 43	COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE	49
NOTE 44	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	50
44.1	Opérations avec les entreprises liées	50
44.2	Sommes allouées aux dirigeants	50
NOTE 45	ENGAGEMENTS HORS BILAN	50
NOTE 46	EFFECTIF MOYEN DU GROUPE	51
NOTE 47	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	51
NOTE 48	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	51

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Haulotte Group S.A. fabrique et distribue par l'intermédiaire de ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») des nacelles et des plateformes élévatrices de personnes.

Haulotte Group est également présent sur le secteur de la location de matériel d'élévation de personnes et de levage.

Haulotte Group S.A. est une société anonyme enregistrée à Saint-Etienne (France) et son siège social est à Lorette. La société est cotée à la Bourse de Paris Compartiment B (Mid-caps).

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2023 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Haulotte Group S.A. le 19 mars 2024. Ils sont exprimés en milliers d'Euros (K€).

NOTE 2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

UNE ANNEE 2023 MARQUEE PAR UN NIVEAU RECORD D'ACTIVITE ET LE RETOUR A UNE MARGE OPERATIONNELLE COURANTE POSITIVE.

Porté par la croissance du 1er semestre, le marché mondial de la nacelle aura atteint son plus haut niveau jamais enregistré en 2023. Hors application d'IAS 29, Haulotte affiche un chiffre d'affaires annuel consolidé de 767 M€ en 2023, en hausse de +28% (à taux de change constant) par rapport l'année précédente, tiré par la forte croissance des volumes vendus, en particulier en Amérique du Nord, et l'impact positif des augmentations de prix de ventes.

Le résultat opérationnel courant (hors impacts de change, IAS 29 & IFRS 16) s'établit à 31 M€ en 2023, soit 4,0 % des ventes. Ce retour à une marge opérationnelle courante positive s'explique par les effets positifs des augmentations de prix de vente, la croissance des volumes vendus et la baisse confirmée des prix de revient sur le deuxième semestre de l'année.

La dette nette du Groupe (hors IFRS 16) s'établit à 260 M€ au 31/12/2023 contre 268 M€ à la clôture de l'exercice précédent. Cette baisse provient de la nette amélioration de son flux de trésorerie disponible, en particulier sur le second semestre de l'année, portée par la restauration de la marge opérationnelle et la baisse du niveau de besoin en fonds de roulement (-33 jours).

Le Groupe n'étant pas en mesure de respecter l'ensemble de ses ratios bancaires pour la période de décembre 2023 et partiellement pour juin 2024, il a soumis une nouvelle demande de waiver pour ces 2 périodes, acceptée par le pool bancaire, en date du 12 mars 2024. Sur la base de ses perspectives de croissance de chiffres d'affaires et d'EBITDA, le groupe anticipe de respecter les ratios non couverts par le waiver à compter de juin 2024.

Haulotte conserve les leviers opérationnels et des ressources financières pour faire face à ses besoins de trésorerie des 12 prochains mois.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 3 - RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf mention particulière, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et en application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2023.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Les états financiers consolidés ont été élaborés selon le principe du coût historique, à l'exception de certains éléments notamment les actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Amendements et interprétations aux normes publiées entrant en vigueur en 2023

L'application des normes, amendements et interprétations entrés en vigueur au 1er janvier 2023 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe, dont notamment les amendements à IAS 12 instaurant une exception temporaire à la comptabilisation d'impôts différés résultant de la réforme fiscale internationale («Pilier Deux»). Par ailleurs, l'application aux opérations du Groupe de la norme IFRS 17, relative aux contrats d'assurance, n'a pas d'incidence significative.

Nouveaux textes applicables par anticipation

Le Groupe n'a pas anticipé et ne prévoit pas à ce stade d'anticipation pour les textes adoptés par l'Union Européenne en date de clôture qui ne sont applicables qu'aux exercices suivants.

Nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne

Le Groupe n'a pas anticipé et ne prévoit pas à ce stade d'anticipation pour les autres nouveaux textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union Européenne en date de clôture.

Réforme des retraites en France

La promulgation, le 14 avril 2023, de la loi n°2023-270 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 a pour effet de relever progressivement l'âge de départ en retraite à compter du 1er septembre 2023 pour atteindre 64 ans en 2030, et d'accélérer l'application de la loi "Touraine" en portant la durée de cotisation à 43 ans à partir de 2027 au lieu de 2035. Cette modification de régime n'a pas d'impact significatif au 31 décembre 2023.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

3.2 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DÉTERMINANTS

3.2.1 Hypothèses, jugements clés et appréciations

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations sont fondées sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements jugés raisonnables au vu des circonstances. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les aspects suivants :

- les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition (cf. note 4.1),
- l'appréciation du risque de contrepartie client : l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients (cf note 4.7) se fonde sur la mise en place de procédures de notation (cf note 5 b) et le cas échéant, sur une analyse reposant sur la capacité du Groupe à récupérer les équipements en cas de défaillance du client et à les écouler à une valeur déterminée. Cette valeur de revente est estimée sur la base de l'historique des ventes de machines d'occasion réalisées par le Groupe depuis plusieurs années. La cohérence de ces valeurs avec les cotations des actifs d'occasion généralement admises sur le marché est également vérifiée. Il n'existe pas à ce jour d'éléments susceptibles de remettre en cause l'évaluation de cette valeur recouvrable et notamment la validité des cotes des équipements d'occasion. Toutefois, une dégradation à l'avenir des valeurs de marché des machines d'occasion est susceptible d'entraîner la constatation de dépréciations complémentaires des comptes clients,
- la valeur de réalisation des stocks (cf. note 4.6) : la valeur nette de réalisation des stocks d'encours et de produits finis au 31 décembre 2023 déterminée sur la base de transactions observées et fonction du millésime de fabrication des machines, reste nettement supérieure à leur coût de revient,
- l'appréciation du caractère préférentiel des valeurs résiduelles garanties : le traitement comptable associé aux transactions assorties de telles garanties (cf. note 4.7.2) repose sur le postulat quasiment systématiquement vérifié à ce jour de l'attractivité de l'option de rachat de l'équipement à la valeur résiduelle offerte au client par rapport aux valeurs observées sur le marché de l'occasion. Si ce postulat n'était plus confirmé, le traitement comptable des transactions futures devrait être adapté en conséquence.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses concernent également les éléments suivants :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires, notamment dans le cadre des relations tripartites exposées dans les notes 4.7.2 à 4.7.4,
- les durées d'amortissement des immobilisations (cf. note 4.3),
- l'évaluation des provisions, notamment pour garantie constructeur (cf. note 4.11) et pour engagements de retraites (cf. note 4.10),
- la reconnaissance d'impôts différés actifs (cf. note 4.13).

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

3.2.2 Evaluation des risques et incertitudes significatives pouvant avoir un impact significatif sur Haulotte Group

Les principaux risques et incertitudes significatives pouvant avoir un impact sur le Groupe identifiés au 31 Décembre 2023 sont liés d'une part au risque de marché, à l'environnement monétaire dans lequel évolue le Groupe, et d'autre part aux éléments liés à sa liquidité. Concernant le marché (les variations ci-après sont à taux de change constant et hors application d'IAS 29 et hors application d'IFRS 16), l'exercice 2023 a été marqué par une hausse du chiffre d'affaires de +28%. Sur l'année, les ventes d'engins augmentent de +28%, l'activité de location de +11% et les activités de services sont en croissance de +11%.

Un autre risque est lié à l'environnement monétaire. Le Groupe conserve sa politique de gestion centralisée du change telle que décrite dans la note 5.a et reste attentif aux évolutions des devises sur ses principaux marchés, celles-ci pouvant impacter significativement sa performance financière (note 5.a).

Concernant le dernier risque, relatif à la liquidité, la gestion de trésorerie de Haulotte Group est centralisée et le financement courant et prévisionnel de la société mère et des filiales est géré au siège. L'ensemble des excédents de trésorerie peut être placé par la société mère, à des conditions de marché, en SICAV monétaires ou comptes de dépôt à terme sans risque sur le montant du capital. Les évolutions relatives à l'endettement du Groupe en 2023 sont mentionnées dans la note 2 sur les faits marquants et la note 21.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

3.2.3 Prise en compte des risques liés aux changements climatiques

Le Groupe a pris en compte les impacts et risques financiers liés aux changements climatiques.

Le Groupe a analysé ce risque sur l'ensemble de son information financière et a porté une attention particulière sur les aspects suivants :

- Tests de perte de valeur des écarts d'acquisition ;
- Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles;
- Valeur de réalisation des stocks ;
- Evaluation et exhaustivité des provisions.

Au 31 Décembre 2023, nous n'avons pas identifié de risque climatique significatif pouvant avoir un impact sur les états financiers.

3.3 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales dans lesquelles Haulotte Group S.A. dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, Haulotte Group enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence. Au 31 décembre 2023, le Groupe ne compte aucune société mise en équivalence.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 7.

3.4 TRAITEMENT DES COMPTES ET TRANSACTIONS INTERCOMPAGNIES

Les comptes et transactions entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

3.5 MÉTHODE DE CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

La devise fonctionnelle de la société consolidante, Haulotte Group S.A., est l'Euro qui est également retenue comme devise de présentation des comptes consolidés.

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, définie comme la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (Euro), sont convertis dans la monnaie de présentation selon les règles suivantes :

- Conversion des éléments d'actif et de passif au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Conversion des éléments du compte de résultat au cours de change moyen de l'exercice (moyenne des 12 taux mensuels) à moins que les cours de change connaissent des fluctuations importantes et qu'en conséquence, l'utilisation du cours moyen pour une période ne soit pas appropriée. En application de la norme IAS 29, les éléments du compte de résultat des entités Haulotte Argentina S.A., Horizon High Reach Limited et Acarlar Dis Ticaret. ont été convertis au taux de clôture de l'exercice.

Les différences de conversion résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et ventilées entre la part du Groupe et la part des minoritaires.

En cas de cession d'une entité, les écarts de conversion qui étaient comptabilisés en autres éléments du résultat global sont reclassés des capitaux propres en résultat de la période lors de la comptabilisation du profit ou de la perte résultant de la sortie. Ces montants seront alors inclus dans le résultat de cession parmi les « Autres produits et charges opérationnels » de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée. Ils doivent donc être libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et être convertis au cours de clôture.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

3.6 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES

Les opérations libellées en devises sont converties par la filiale dans sa monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de la clôture à chaque arrêté comptable.

Les gains et les pertes résultant de la conversion sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes de change » du résultat opérationnel et du résultat financier à l'exception des montants assimilables à des investissements nets à l'étranger, tels que définis par la norme IAS 21, pour lesquels les variations de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. En cas de remboursement anticipé d'un compte-courant assimilé à un investissement net à l'étranger, l'approche retenue est la suivante : la réduction de participation associée s'apprécie en valeur relative et implique une diminution du pourcentage d'intérêts. Selon cette approche, aucun recyclage en résultat des écarts de change n'est opéré en cas de remboursement du prêt. Celui-ci ne constitue pas une sortie partielle puisqu'il ne réduit pas le pourcentage d'intérêts dans la filiale étrangère.

3.7 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée, « Regroupements d'entreprises » :

- Les actifs identifiables acquis et les passifs assumés et passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition, sous réserve qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Un actif non courant, (ou groupe d'actifs destinés à être cédés) acquis qui est classé comme détenu en vue de la vente à la date d'acquisition est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Seuls les passifs de l'entité acquise sont pris en compte : ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation de procéder à cette restructuration en date d'acquisition. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.
- L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat (cf. note 4.1).
- Lors de chaque acquisition, le Groupe peut opter possesseur la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des intérêts minoritaires en date d'acquisition, et non pas uniquement leur quotepart dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.
- Tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur en date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (période d'évaluation limitée à 12 mois) ; tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du Groupe (dans la ligne « Autres produits et charges opérationnels »).
- En cas d'acquisition par étapes, la prise du contrôle sur l'acquise déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » si le montant est significatif.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

3.8 INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe a identifié le principal décideur opérationnel de l'entité comme étant le Comité Exécutif. Le Comité revoit le reporting interne du Groupe afin d'évaluer sa performance et de décider de l'allocation des ressources. Sur la base de ce reporting, la direction a déterminé les secteurs opérationnels.

Le Comité analyse l'activité en fonction des principales branches d'activité du Groupe. Ces branches d'activité sont :

- la fabrication et la commercialisation de matériel de levage,
- la location de matériel de levage,
- les services (pièces de rechange et réparations).

La colonne « Autres » comprend les éléments non affectés aux trois secteurs d'activité du Groupe ainsi que les éléments intersecteurs.

Le reporting interne utilisé par le Comité Exécutif est basé sur la présentation comptable des comptes suivant les principes IFRS, et inclut l'ensemble des activités du Groupe.

Les principaux indicateurs de performance revus par le Comité Exécutif sont le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant. Par ailleurs, le Comité suit les principaux agrégats du bilan : stocks et créances clients.

Le Groupe n'a pas identifié de client représentant plus de 10% de ses produits des activités ordinaires.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 4 - PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN

4.1 ECARTS D'ACQUISITION

Les goodwills relatifs aux sociétés consolidées sont enregistrés à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ». Ils résultent de l'application des principes de regroupement d'entreprises, tels que décrit dans la note 3.7 ci-dessus.

Les écarts d'acquisition négatifs, ou badwills sont comptabilisés immédiatement en « Autres produits et charges opérationnels » de l'exercice d'acquisition et au plus tard dans un délai de 12 mois, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs et passifs acquis.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais soumis à un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwills sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Différentes UGT ont été définies par le Groupe :

- UGT Amérique du Nord regroupant l'ensemble des filiales nord-américaines (notamment les activités de distribution de nacelles et de Biljax) ;
- Les filiales de location du Groupe représentant chacune une UGT indépendante : Horizon Argentine ;
- Les filiales de production et de distribution (hors Amérique du Nord et Turquie) du Groupe forment un groupe d'UGT ;
- UGT Acarlar Makine, pour l'activité de distribution en Turquie.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur. Les bases d'évaluation de la valeur d'utilité reposent sur des business plan établis sur plusieurs années (5 ans généralement) dont les flux sont extrapolés au-delà et actualisés, ou pour certaines filiales de location sur l'estimation de la valeur de marché des actifs de location.

Les dépréciations des goodwills sont irréversibles.

Les produits et charges résultant respectivement de la comptabilisation des écarts d'acquisition négatifs et des dépréciations des écarts d'acquisition positifs sont enregistrés en « Autres produits et charges opérationnels ».

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (conception de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet est établie,
- la direction montre son intention d'achever le projet,
- l'entité a la capacité d'utiliser ou de vendre cet actif incorporel,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- il existe des ressources techniques, financières appropriées pour achever le projet,
- le coût de cet actif peut être mesuré de manière fiable.

Les autres dépenses de développement ne remplissant pas ces critères sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont réalisées. Les coûts de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés en immobilisations au cours des périodes ultérieures.

Les frais de développement immobilisés sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif soit entre 2 et 5 ans.

Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore totalement amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation, dès lors que des indices de pertes de valeur (avantages économiques obtenus inférieurs à ceux projetés initialement) sont identifiés. Une comparaison entre la valeur capitalisée des coûts de développement et les flux de trésorerie projetés sur un horizon entre 2 et 5 ans est alors réalisée afin de déterminer le montant éventuel de la dépréciation à constater.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Portefeuille clients

Un portefeuille clients a été déterminé lors de l'allocation du prix d'acquisition de la société Acarlar.

Le prix payé lors de l'acquisition de cette société tenait compte des relations que celle – ci entretient avec ses clients. Seules les relations avec les clients existants à la date de la transaction ont été évaluées.

La juste valeur du portefeuille clients a été déterminée par la mise en œuvre de la méthode des surprofits. La durée de vie du portefeuille clients a été fixée à 10 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels, brevets..) sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 7 ans.

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition net des remises et frais engagés pour mettre l'actif en état de marche ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties sur leur base amortissable (valeur brute moins valeur résiduelle), à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement s'effectue sur la durée d'utilité représentant le rythme de consommation des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à la valeur recouvrable lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est mis au rebut.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire compte tenu de leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durée
Bâtiments industriels :	
Structure	30 à 40 ans
Autres composants	10 à 30 ans
Aménagements des constructions :	
Structure	10 à 40 ans
Autres composants	5 à 20 ans
Installations industrielles	5 à 20 ans
Autres installations et outillages	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cessions des immobilisations sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnels.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

4.4 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- D'une dette au titre de l'obligation de paiement.

A la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût qui comprend le montant initial de la dette auquel est ajouté, s'il y a lieu, les paiements d'avances faits au loueur, les coûts directs initiaux encourus pour la conclusion du contrat et les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat).

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous – jacents (la durée retenue est la première échéance de sortie ; à moins que des informations spécifiques n'amènent à retenir une période plus longue).

A la date de prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Le droit d'utilisation et la dette peuvent être réestimés dans les situations suivantes :

- Révision de la durée de location ;
- Modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- Révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Les hypothèses clés que le Groupe utilise pour la mise en oeuvre de la norme sont les suivantes :

- Durées : Le Groupe a décidé de retenir les durées contractuelles des contrats. La durée retenue correspond à la durée pendant laquelle le preneur est raisonnablement certain de rester en tenant compte des options de sortie et de reconduction du contrat.
- Taux d'actualisation : Le Groupe a souhaité recourir aux mesures de simplification recommandées par la norme et ainsi utiliser le taux d'intérêt marginal le plus pertinent en tenant compte de la catégorie de l'actif, de la durée du contrat et de l'environnement économique.

4.5 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Dans la norme IFRS 9, les actifs financiers sont classés en trois catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- Les actifs évalués au coût amorti,
- Les actifs évalués à la juste valeur par le résultat,
- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Dans ses autres actifs financiers, le Groupe porte essentiellement des prêts. Ils sont comptabilisés à la juste valeur du prix payé ajusté des coûts d'acquisition à la date d'entrée et au coût amorti à chaque clôture. Toute perte de valeur de ces actifs (hors créances, voir Note 4.7) est comptabilisée immédiatement en compte de résultat parmi les « Autres produits et charges financiers ». La juste valeur de ces actifs financiers est équivalente à leur valeur comptable.

Ce poste est également composé de dépôts et cautionnements.

4.6 STOCKS ET ENCOURS

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure :

- Le coût des stocks de matières et fournitures correspond à leur coût d'acquisition, la méthode du coût unitaire moyen pondéré est utilisée ;
- Le coût des stocks de produits finis et en-cours incorpore les charges directes et indirectes de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale) ;
- Les stocks de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (pièces de rechanges) ou à leur valeur de reprise (machines d'occasion).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien.

Une dépréciation est constatée quand la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable des stocks définie ci-dessus.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

4.7 CRÉANCES CLIENTS

Quatre cas sont à distinguer :

- Les créances issues de transactions dont le financement est assuré directement par les clients (4.7.1) sans que le Groupe n'accorde de garantie aux établissements.
- Les créances issues de transactions pour lesquelles Haulotte Group accorde des garanties à l'organisme de financement du client (4.7.2).
- Les créances issues de contrats de location financement ou de ventes à crédit avec Haulotte Group (4.7.3).
- Les créances issues de transactions de crédit-bail adossé (4.7.4).

Ces types de transactions relèvent de traitements comptables différents détaillés ci-après.

4.7.1 Ventes sans garantie ou financement accordés par le Groupe

Les créances sont enregistrées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Elles sont comptabilisées ultérieurement à leur coût amorti à l'aide de la méthode du TIE, déduction faite des dépréciations.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation dès lors que des éléments faisant présumer un risque réel et sérieux de non recouvrement sont identifiés. La dépréciation est calculée en comparant la valeur de la créance à la date à laquelle le risque de non recouvrement est identifié et la valeur des équipements représentatifs de la créance à cette même date. Cette politique de dépréciation repose sur les deux éléments suivants :

- les biens représentatifs des créances peuvent être récupérés par Haulotte Group en cas de défaillance du client, ceci étant contractuellement défini,
- une connaissance précise des valeurs de marché des équipements et un marché actif.

Ces valeurs de marché sont estimées sur la base d'historique de ventes d'équipements d'occasion réalisées par le Groupe au cours des dernières années et corroborées avec les cotations issues des pratiques du marché.

4.7.2 Ventes avec garanties accordées par le Groupe

Conformément aux pratiques du secteur, Haulotte Group accorde des garanties aux organismes financiers proposant des solutions de financement à ses clients. Dans ces cas, Haulotte Group cède l'équipement à l'organisme financier qui contracte ensuite avec le client utilisateur final de l'équipement :

- soit une vente à crédit,
- soit une location financement.

Les garanties consenties par Haulotte Group peuvent être de plusieurs types, en fonction des contrats cadres conclus avec les organismes financiers et du niveau de risque attribué au client par l'organisme financier. Les différentes formes de garanties accordées par Haulotte sont rappelées ci-après :

Garantie sous forme d'engagement de poursuite de loyers : Haulotte Group s'engage auprès de l'organisme financier à se substituer au débiteur en cas de défaillance, en prenant en charge dès les premiers incidents de paiement l'intégralité du capital restant dû par le débiteur. Haulotte Group dispose d'un droit de récupération des équipements en contrepartie de sa substitution au débiteur défaillant.

Garantie sous forme d'abondement à un pool de risques : Dans ce cas, une partie du montant de la vente à l'organisme de financement est abondée dans un fonds de garantie destiné à couvrir les éventuelles défaillances futures des débiteurs jusqu'à un montant maximal fixe déterminé contractuellement. En cas de défaillance d'un client éligible au pool, l'organisme financier est assuré du recouvrement de sa créance telle que définie dans le contrat (différence entre les sommes dues par le client au moment du défaut et une valeur contractuellement définie exprimée en pourcentage du prix de vente initial du bien financé et dégressive dans le temps).

Garantie spécifique couvrant un montant déterminé pour une créance donnée : Dans ce cas, le recours de l'organisme financier est défini créance par créance. L'organisme financier confirme à chaque arrêté comptable le montant de son recours spécifique sur chacune des créances ayant fait l'objet de ce type de garantie ciblée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Au plan comptable, les trois types de garanties associées aux différents contrats conclus entre l'organisme financier et le client utilisateur sont analysés en substance :

- comme un prêt octroyé au client final par Haulotte Group, contrat cédé à l'organisme financier pour obtenir le financement de la vente (cas de la vente à crédit),
- comme un contrat de location financement entre Haulotte Group et le client final, contrat cédé à l'organisme financier pour obtenir le financement de la vente (cas de la location financement).

L'analyse des contrats ci-dessus au regard des dispositions de la norme IFRS 9 démontre que Haulotte Group est dans une situation dite de "maintien d'implication"; la quote-part des créances maintenue au bilan à ce titre correspond au montant maximum pouvant être reversé par Haulotte au titre de la garantie donnée.

Ainsi pour les contrats assortis de ce type de garantie, le traitement comptable suivant est retenu : comptabilisation d'une créance (dénommée « créance sur opérations de financement » au bilan) pour le montant de la garantie octroyée à l'organisme financier en contrepartie d'une dette financière (dénommée « garanties » au bilan). Ces créances et ces dettes s'éteignent au rythme des paiements des loyers par le client à l'organisme financier.

Dans le cas d'une garantie avec abondement à un pool de risque, le montant comptabilisé en créance et en dette est limité au montant du recours global que peut exercer l'organisme financier vis-à-vis de Haulotte Group.

Haulotte Group évalue à chaque arrêté comptable les risques de mise en œuvre des garanties ainsi accordées à l'examen des incidents de paiements qui auraient été déclarés par les organismes financiers. Une dépréciation des créances est alors constatée selon les mêmes principes de détermination que ceux énoncés dans la note 4.7.1.

Les autres garanties données par Haulotte Group sont reprises dans les engagements hors bilan en note 45.

4.7.3 Contrats de location financement et ventes à crédit

Des contrats de vente à crédit ou de location sont également conclus directement entre Haulotte Group et ses clients sans l'intermédiation d'organismes financiers.

Les contrats de vente à crédit sont analysés selon les dispositions de la norme IFRS 15 (voir note 6.1).

L'analyse des contrats de location financement au regard des dispositions de la norme IFRS 16 conduit à les qualifier de contrats de location financement dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des équipements est bien transférée aux preneurs.

Le traitement comptable de ces opérations est le suivant :

- la vente de l'équipement est constatée dans la rubrique « produit des activités ordinaires » du compte de résultat à la date de la signature du contrat par les parties,
- une créance d'exploitation (incluse au niveau des « créances sur opérations de financement » au bilan) est constatée vis-à-vis du client final ventilée en actif courant pour la fraction des loyers devant être encaissée à moins d'un an et en actif non courant pour le solde,
- au cours des exercices suivants, le paiement reçu du client au titre de la location ou de la vente à crédit est affecté en un produit financier et un amortissement de la créance.

4.7.4 Contrats de crédit-bail adossé

De manière ponctuelle, le Groupe peut avoir recours à ce type de financement.

Le crédit-bail adossé consiste à vendre les équipements à un organisme financier, à lui louer ces équipements par le biais d'un contrat de crédit-bail puis à les donner en sous location à l'utilisateur final. L'analyse en substance des opérations amont et aval conduit à reconnaître :

- la vente du bien au client preneur, enregistrée en contrepartie d'une créance sur opérations de financement,
- une dette financière auprès de l'organisme financier.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

4.8 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités et les valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont essentiellement constituées de Sicav monétaires et de dépôts à terme.

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les dépôts à terme ont fait l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période comprise entre la date de souscription et la date de clôture.

4.9 ACTIONS PROPRES

Les titres de Haulotte Group S.A. acquis dans le cadre des programmes de rachat par le Groupe (contrat de liquidité affecté à l'animation du cours et mandat de rachat d'actions) sont inscrits en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé en compte de résultat lors de l'achat, de la cession, de l'émission ou de l'annulation des actions propres.

4.10 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

Le Groupe provisionne les engagements en matière de retraite et assimilés vis à vis de ses salariés ainsi que les médailles du travail. Haulotte Group dispose de régimes à prestations définies. Les engagements correspondants ont été estimés selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de taux d'actualisation, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et d'hypothèses d'augmentation de salaires et d'inflation.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés parmi les capitaux propres dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

Nous avons également pris en compte la décision de l'IFRS IC applicable au 31 Décembre 2021 qui a conclu que la provision à comptabiliser au titre de l'avantage ne doit être constituée que sur la période qui couvre les 16 dernières années de service rendus par le salarié. Voir note 24.

4.11 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

De façon générale, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provision garantie

Le Groupe accorde sur ses produits une garantie constructeur à ses clients. Les coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits déjà vendus font l'objet d'une provision statistique sur la base des données historiques (nombre de machines en garantie, taux moyen d'intervention rapporté à ce parc et coût moyen de ces interventions). La période de garantie est généralement comprise entre 1 et 2 ans. Le cas échéant, une provision est comptabilisée au cas par cas pour couvrir des risques d'appels en garantie plus spécifiques.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Litiges

D'autres provisions sont également constituées dans le respect des principes indiqués ci-dessus en cas de litiges, de fermetures de site le cas échéant ou de tout autre événement répondant à la définition d'un passif. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires, ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Passifs éventuels

Le Groupe peut identifier le cas échéant l'existence d'un passif éventuel défini comme suit :

- une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou
 - le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

4.12 EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement évalués à leur coût amorti, calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

4.13 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs, sur les retraitements pratiqués dans les comptes consolidés ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Ils sont calculés selon la méthode du report variable société par société en utilisant les taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés résultant des différences temporaires ou des reports fiscaux déficitaires sont constatés s'il est probable qu'ils pourront être imputés sur des bénéfices fiscaux futurs. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités appartiennent au même groupe fiscal et si elles disposent d'un droit exécutoire à les compenser.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 5 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

a) Risques de change et de taux

Une part significative des ventes de Haulotte Group est réalisée dans des monnaies autres que l'Euro, en particulier le Dollar américain, le Dollar Australien, le Renminbi ou la Livre britannique. Ces ventes en devises sont réalisées principalement par les filiales du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, ne générant pas de risque de change transactionnel à leur niveau.

Les principales sources de risque de change de Haulotte Group sont donc liées aux flux de facturation inter-compagnies entre les sociétés du Groupe lorsqu'elles facturent ou achètent des produits ou services dans une devise autre que leur devise fonctionnelle (flux d'exportation des filiales de production exportant dans la devise locale des filiales de commercialisation).

Le Groupe privilégie un endettement à taux variable permettant plus de souplesse. Pour se couvrir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe saisit les opportunités de marché en fonction de l'évolution des taux. Il n'y a pas de couverture systématique du risque de taux.

La gestion de l'exposition aux risques de change et de taux est réalisée par Haulotte Group SA. Pour couvrir les positions de change transactionnelles ouvertes au bilan dans les principales devises, le Groupe a parfois recours à des instruments financiers simples (vente/achat à terme ou swaps devise contre Euro).

Pour la couverture des risques de marché (taux et risque de change) Haulotte Group peut aussi recourir à des instruments financiers dérivés. Ces dérivés sont destinés à couvrir la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés (couverture de juste valeur) ou de flux futurs (couverture de flux de trésorerie).

Conformément aux dispositions des normes IAS 32 et IFRS 9, les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles de valorisation tels que fournis par les banques auprès desquelles les instruments sont souscrits et peut être considérée de niveau 2 au sens de la norme IFRS 7 (niveau 2 : évaluation faisant appel à des techniques de valorisation simples s'appuyant sur des données de marché observables).

Il existe également un risque de conversion du fait de la diversification géographique des activités du Groupe. En effet, Haulotte Group est exposé au risque de conversion des bilans et comptes de résultats de ses filiales hors zone Euro. Ainsi, une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer le bilan, le compte de résultat et par conséquent les ratios de structure financière du Groupe, lors de la conversion en euros dans les comptes consolidés du Groupe des comptes des filiales étrangères hors zone Euro.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement des expositions de crédits aux clients, notamment des créances non réglées et des transactions engagées.

Afin de limiter ce risque, le Groupe a mis en place des procédures de notation (interne ou indépendante) destinées à évaluer la qualité de crédit des clients (nouveaux ou anciens) sur la base de leur situation financière, des données historiques de paiement et tout autre facteur pertinent.

Le risque de crédit est également limité par le fait qu'en cas de défaut de paiement des clients, Haulotte Group dispose de la possibilité de récupérer les biens représentatifs des créances. Les dépréciations de créances sont déterminées selon ce principe (cf. note 4.7).

c) Risque de liquidité

Comme mentionné en note 3.2.2, la gestion de la trésorerie du Groupe est centralisée. Les évolutions relatives à l'endettement du Groupe en 2023 sont mentionnées dans la note 2 sur les faits marquants, la note 21.

d) Autres financements

En 2023, Haulotte Group a souscrit des lignes bilatérales de financement complémentaires pour 15 M€ dont la durée d'amortissement est compris entre 5 & 8 ans pour 10 M€ et à moins d'un an pour 5M€.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 6 - PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les produits des activités ordinaires comprennent la vente de biens et services, constituée notamment par :

- les ventes autofinancées par le client,
- les ventes réalisées dans le cadre du crédit-bail adossé ainsi que les revenus financiers correspondants (cf. note 4.7),
- les ventes assorties de garanties consenties par Haulotte Group pour l'obtention du financement par le client (cf. note 4.7),
- les ventes dans le cadre d'accord de re-commercialisation avec les institutions financières qui ont repris des équipements suite à la défaillance de leurs clients,
- les locations de matériels,
- les prestations de services.

La comptabilisation des produits traduit le transfert au client du contrôle des biens ou services, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit lorsque les obligations contractuelles sont satisfaites. Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée.

Les produits de financement des ventes sont la résultante des opérations de financement des ventes effectuées auprès de certains de nos clients. Ces financements constituent des prêts et, en conséquence, sont comptabilisés au bilan au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations éventuellement comptabilisées. Les produits sur ces contrats sont calculés de manière à générer un taux d'intérêt constant sur la période. Ils figurent dans le chiffre d'affaires.

Les traitements comptables appliqués en fonction des types de contrats et selon la norme IFRS 15 sont les suivants :

Type de contrat	Traitement comptable IFRS 15
Ventes de machines	Comptabilisation du chiffre d'affaires à la livraison du bien en accord avec IFRS 15
Ventes de machines financées	Comptabilisation du chiffre d'affaires à la livraison du bien en accord avec IFRS 16
Location de machines	Comptabilisation du chiffre d'affaires à la location du bien en accord avec IFRS 16.
Contrat de service sur la base de réalisation d'une prestation – vente simple / service	Comptabilisation du chiffre d'affaires à la réalisation du service en accord avec IFRS 15
Services – contrats Long Terme	Comptabilisation du chiffre d'affaires linéairement sur la durée du contrat en accord avec IFRS 15

6.2 COÛTS DES VENTES

Les coûts des ventes comprennent les coûts directs et indirects de production, les variations de stocks, les dépréciations des stocks, les coûts de la garantie, les variations de juste valeur des instruments de couverture des opérations en devises ainsi que les charges d'intérêts payés dans le cadre des opérations de crédit-bail adossé.

6.3 FRAIS COMMERCIAUX

Ce poste comprend notamment les frais liés à la fonction commerciale.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

6.4 FRAIS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX

Ce poste comprend les coûts indirects de location, les frais administratifs et de direction, les augmentations / diminutions de dépréciation des comptes clients et le passage en perte des créances irrécouvrables.

6.5 FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les frais de développement sont comptabilisés en charge de la période sauf s'ils satisfont aux critères de capitalisation énoncés par la norme IAS 38 (cf. note 4.2.a). Il s'agit des dépenses engagées sur des projets de développement de nouvelles catégories de machines ou de nouveaux composants jugés techniquement viables et dont il est probable qu'ils généreront des avantages économiques.

6.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Cette rubrique comprend :

- les plus ou moins-values de cession (à l'exclusion de celles réalisées par les sociétés de location considérées comme des ventes de machines d'occasions et classées en chiffre d'affaires),
- la dépréciation des coûts de développement capitalisés,
- les produits ou charges relatifs à des litiges, inhabituels, anormaux ou peu fréquents,
- la dépréciation des écarts d'acquisition,
- les coûts de potentielles réorganisations industrielles.

6.7 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe, que ces éléments soient des éléments récurrents du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent d'évènements ou de décisions ponctuels ou inhabituels.

6.8 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement brut qui inclut principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers destinés à couvrir les risques de taux.

6.9 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

La rubrique autres produits et charges financiers comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, plus ou moins-value de cessions de valeur mobilière de placement...) ainsi que le résultat de change sur les comptes courants financiers. Cette rubrique comprend également les dépréciations des actifs financiers (dotation/reprise) et l'actualisation.

6.10 RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat net de base par action présenté en pied de compte de résultat est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice revenant à Haulotte Group S.A. et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de ce même exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif potentiel des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les options de souscriptions d'actions.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 7 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

Entités	Lieux	% d'intérêt	Méthode de consolidation au	
			31/12/2023	31/12/2022
Haulotte Group S.A.	Lorette (France)	Mère		
Acarlar Dis Ticaret Ve Makina Sanayi A. s.	Istanbul (Turquie)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Bil Jax Service, Inc.	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Bil Jax, Inc.	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Equipro, Inc.	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou) Co., Ltd.	Changzhou (Chine)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Argentina S.A.	Buenos Aires (Argentine)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Arges S.R.L.	Arges (Roumanie)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Australia Pty. Ltd.	Dandenong (Australie)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Canada	Vancouver (Canada)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Chile SPA	Santiago (Chili)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Do Brasil LTDA	Sao Paulo (Brésil)	99,98%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte DSC	Pitesti (Roumanie)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte France Sarl	St Priest (France)	99,99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Hubarbeitsbühnen GmbH	Eschbach (Allemagne)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Iberica S.L.	Madrid (Espagne)	98,71%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte India Private Ltd.	Mumbai (Inde)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Italia S.R.L.	Milan (Italie)	99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Japan	Osaka (Japon)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Mexico SA de CV	Mexico (Mexique)	99,99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Middle East FZE	Dubaï (Emirats Arabes Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Netherlands B.V.	Oosterhout (Pays-Bas)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte North America Manufacturing	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Entités	Lieux	% d'intérêt	Méthode de consolidation au	
			31/12/2023	31/12/2022
Haulotte Polska SP Z.O.O.	Janki (Pologne)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Scandinavia AB	Möln dal (Suède)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Services France	St Priest (France)	99,99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Services SA de CV	Mexico (Mexique)	99,99%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Singapore Ltd.	Singapour (Singapour)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd.	Shanghai (Chine)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte U.S., INC.	Virginia Beach (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte UK Limited	Wolverhampton (Angleterre)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Haulotte Vostok	Moscou (Russie)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Horizon High Reach Chile SPA	Santiago (Chili)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Horizon High Reach Limited	Buenos Aires (Argentine)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Levanor Maquinaria de Elevacion S.A.	Madrid (Espagne)	91%	Intégration globale	Intégration globale
Mundilevação, Aluger e Transporte de Plataformas LDA	Paio Pires (Portugal)	81,90%	Intégration globale	Intégration globale
Scaffold Design & Erection	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Seaway Scaffold & Equipment	Archbold (Etats-Unis)	100%	Intégration globale	Intégration globale
Telescopelle S.A.S	L'Horme (France)	100%	Intégration globale	Intégration globale

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté, à l'exception d'Haulotte India Private Ltd. qui clôture au 31 mars de chaque année.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 8 - ECARTS D'ACQUISITION

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2023
UGT Amérique du Nord	18 685	-	-	(649)	18 036
UGT Acarlar	18 283	7 579	-	(7 104)	18 758
UGT Horizon	85	-	-	(65)	20
UGT distribution/production hors Amérique du Nord et Turquie	54	-	-	-	54
Haulotte France	54	-	-	-	54
VALEURS BRUTES	37 107	7 579	-	(7 818)	36 868
UGT Amérique du Nord	(14 067)	-	-	489	(13 578)
UGT Acarlar	(12 262)	(6 824)	-	4 765	(14 322)
UGT distribution/production hors Amérique du Nord et Turquie	(54)	-	-	-	(54)
Haulotte France	(54)	-	-	-	(54)
DÉPRÉCIATIONS	(26 382)	(6 824)	-	5 253	(27 953)
VALEURS NETTES	10 724	755	-	(2 565)	8 914

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2022
UGT Amérique du Nord	17 596	-	-	1 089	18 685
UGT Acarlar	8 521	11 781	-	(2 019)	18 283
UGT Horizon	136	-	-	(51)	85
UGT distribution/production hors Amérique du Nord	54	-	-	-	54
Haulotte France	54	-	-	-	54
VALEURS BRUTES	26 307	11 781	-	(982)	37 107
UGT Amérique du Nord	(13 247)	-	-	(820)	(14 067)
UGT Acarlar	-	(12 262)	-	-	(12 262)
UGT distribution/production hors Amérique du Nord	(54)	-	-	-	(54)
Haulotte France	(54)	-	-	-	(54)
DÉPRÉCIATIONS	(13 301)	(12 262)	-	(820)	(26 382)
VALEURS NETTES	13 006	(481)	-	(1 801)	10 724

UGT Amérique du Nord

Le dernier test de dépréciation sur la zone « Amérique du Nord » - considérée comme une unité génératrice de trésorerie (UGT) – avait été réalisé le 31 décembre 2022. Un nouveau test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2023 sur cette UGT qui intègre les entités américaines du Groupe.

La valeur recouvrable de l'UGT « Amérique du Nord » a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie sur une période de 5 ans basés sur les budgets financiers approuvés par la direction et sur une valeur terminale.

Les principales hypothèses retenues pour la réalisation de ce test sont :

- progression sensible de la part de marché dans le secteur des ventes de nacelles sur le marché « Nord Américain » à horizon 5 ans,
- taux de croissance long terme de 1,7% et taux d'actualisation de 10,1%.

Pour rappel, les dépréciations suivantes ont été comptabilisées :

- 5 000 KUSD au 31 décembre 2013 sur la base du test de dépréciation réalisé à cette date ;
- 5 000 KUSD au 31 décembre 2018 sur la base du test de dépréciation réalisé à cette date ;
- 5 000 KUSD au 31 décembre 2020 sur la base du test de dépréciation réalisé à cette date.

Sur la base du test réalisé à la date du 31 décembre 2023, la valeur d'utilité de cette UGT est supérieure à la valeur comptable conduisant à ne pas comptabiliser de dépréciation.

Des analyses de sensibilité ont été menées sur les hypothèses considérées comme clés, soit :

- Les prévisions d'activité : une détérioration de 18% du chiffre d'affaires ne conduirait pas à une dépréciation de cet écart d'acquisition.
- Le taux d'actualisation : une hausse de 4,9 points du taux d'actualisation ne conduirait pas à une dépréciation de cet écart d'acquisition.
- Le taux de croissance à long terme : une absence de croissance à long terme ne conduirait pas à une dépréciation de cet écart d'acquisition.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

UGT Acarlar

Le dernier test de dépréciation sur « Acarlar » - considérée comme une unité génératrice de trésorerie (UGT) – a été réalisé le 30 juin 2023, en conséquence de l'application d'IAS29 qui conduit à la réévaluation du Goodwill, considéré comme un élément non-monétaire.

Au 31 décembre 2023, le montant de la réévaluation cumulée représente de +14,8 M€. Le test de dépréciation tient compte de cette réévaluation.

La valeur recouvrable de l'UGT « Acarlar » a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie sur une période de 5 ans basés sur les budgets financiers approuvés par la direction.

Les principales hypothèses retenues pour la réalisation de ce test sont :

- Reprise du marché de l'équipement industriel à moyen terme ;
- Taux de croissance long terme de 10% et taux d'actualisation de 27,2%.

Sur la base du test en date du 31 décembre 2023, la valeur d'utilité de cette UGT conduit à la comptabilisation d'une dépréciation d'un montant de (14,3) M€.

Les impacts de réévaluation de la valeur brute (+7,6 M€) et la mise à jour de la dépréciation (-6,8 M€) ont été enregistrés en autres produits & charges opérationnels.

Des analyses de sensibilité ont été menées sur les hypothèses considérées comme clés, soit :

- Les prévisions d'activité : une détérioration de 10% du chiffre d'affaires (sur l'ensemble du BP) conduirait à une dépréciation complémentaire de 2,3 M€ de l'écart d'acquisition .
- Le taux de croissance à long terme : une détérioration du taux de croissance à long terme de 1 point conduirait à une dépréciation complémentaire de 0,2 M€.
- Le taux d'actualisation : une hausse de 1 point du taux d'actualisation conduirait à une dépréciation complémentaire de 0,6 M€.

UGT Horizon

Pour la filiale Horizon, considérée comme une UGT, la valeur recouvrable de cette UGT, qui tient compte notamment de la juste valeur nette des frais de cession des équipements de location, est supérieure à sa valeur nette comptable.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transferts et autres *	Variations de change	31/12/2023
Frais de développement	47 159	-	(97)	5 095	(130)	52 027
Portefeuille clients	8 393	-	-	-	218	8 611
Concessions, brevets, licences	20 558	-	(5 015)	636	(14)	16 165
Autres immobilisations incorporelles et encours	3 875	6 380	(241)	(5 710)	(17)	4 287
VALEURS BRUTES	79 985	6 380	(5 353)	21	57	81 090
Amortissements frais de développement	21 676	4 548	-	-	(22)	26 202
Amortissements portefeuille clients	3 568	1 286	-	-	(1 386)	3 468
Amortissements concessions, brevets	18 214	1 480	(5 007)	-	(128)	14 559
Amortissement autres immob. incorp. et encours	568	53	-	-	3	624
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	44 026	7 367	(5 007)	-	(1 533)	44 853
VALEURS NETTES	35 959	(987)	(346)	21	1 590	36 237

* Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation.

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Transferts et autres *	Variations de change	31/12/2022
Frais de développement	41 212	5 136	-	621	190	47 159
Portefeuille clients	3 912	-	-	-	4 481	8 393
Concessions, brevets, licences	19 874	69	-	606	9	20 558
Autres immobilisations incorporelles et encours	2 625	1 808	-	(609)	51	3 875
VALEURS BRUTES	67 623	7 013	-	618	4 731	79 985
Amortissements frais de développement	17 588	4 076	-	-	12	21 676
Amortissements portefeuille clients	1 272	298	-	-	1 998	3 568
Amortissements concessions, brevets	16 293	1 894	-	-	27	18 214
Amortissement autres immob. incorp. et encours	492	62	-	-	14	568
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	35 645	6 330	-	-	2 051	44 026
VALEURS NETTES	31 977	683	-	618	2 679	35 959

* Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation.

Les acquisitions enregistrées sur 2023 sont principalement des autres immobilisations incorporelles et encours pour un montant de 6 380 K€ liées essentiellement à des frais de développement (voir note 31).

Les amortissements des frais de développement, soit 4 548 K€, sont inclus dans la rubrique « Frais de recherche et de développement » du compte de résultat.

Le portefeuille clients concerne intégralement l'entité Acarlar, et est considéré comme un élément non-monnaire faisant l'objet d'une réévaluation dans le cadre d'IAS29. L'amortissement est revu en fonction de cette réévaluation. La contrepartie de la variation au bilan de 218k€ (valeur brute) a été comptabilisée sur la ligne des autres produits et charges opérationnels pour un montant de +3,5 M€ au titre d'IAS29. L'effet de conversion représente un montant de (3,2) M€.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transferts et autres *	Variations de change	31/12/2023
Terrains	7 402	-	-	1	(38)	7 365
Constructions	81 929	436	(7 546)	261	(1 784)	73 296
Installations techniques	57 053	2 812	(6 970)	1 187	(1 340)	52 742
Parc d'équipements en location	35 670	442	(2 326)	-	(8 711)	25 075
Autres immobilisations corporelles	18 387	1 168	(4 297)	1 175	(515)	15 918
Immobilisations corporelles en cours	2 661	3 097	(257)	(2 202)	(136)	3 163
VALEURS BRUTES	203 102	7 955	(21 396)	422	(12 524)	177 559
Amortissements constructions	33 629	2 226	(6 989)	232	(549)	28 549
Amortissements installations techniques	39 253	2 778	(6 523)	111	(515)	35 104
Amortissement parc d'équipements en location	18 070	2 324	(2 108)	6 634	(11 349)	13 571
Amortissements autre immobilisations corporelles	15 141	1 726	(4 230)	96	(343)	12 390
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	106 093	9 054	(19 850)	7 073	(12 756)	89 614
VALEURS NETTES	97 009	(1 099)	(1 546)	(6 651)	232	87 945

* Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation.

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Transferts et autres *	Variations de change	31/12/2022
Terrains	10 709	-	(3)	(3 413)	109	7 402
Constructions ⁽¹⁾	62 428	3 000	(75)	16 533	43	81 929
Installations techniques ⁽¹⁾	45 379	2 561	(91)	8 993	211	57 053
Parc d'équipements en location	32 144	1 715	(1 990)	-	3 801	35 670
Autres immobilisations corporelles ⁽¹⁾	17 023	1 627	(789)	254	272	18 387
Immobilisations corporelles en cours	26 971	1 873	(127)	(26 402)	346	2 661
VALEURS BRUTES	194 654	10 776	(3 075)	(4 035)	4 782	203 102
Amortissements constructions ⁽¹⁾	32 138	2 714	(20)	(1 909)	706	33 629
Amortissements installations techniques ⁽¹⁾	34 961	2 141	(65)	1 910	306	39 253
Amortissement parc d'équipements en location	12 903	3 354	(851)	-	2 664	18 070
Amortissements autre immobilisations corporelles ⁽¹⁾	13 923	1 817	(877)	(2)	280	15 141
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	93 925	10 026	(1 813)	(1)	3 956	106 093
VALEURS NETTES	100 729	750	(1 262)	(4 034)	826	97 009

* Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent principalement au transfert des immobilisations en cours et à des reclassements de présentation.

(1) Les principales diminutions s'expliquent par la cession d'un de nos sites industriels dont la valeur nette comptable s'élève à 1 097K€.

La variation du poste parc d'équipements en locations est liée aux réévaluations dans le cadre d'IAS29 en Argentine. L'amortissement est revu en fonction de cette réévaluation.

Les dotations aux amortissements des nacelles de location sont comptabilisées dans les coûts des ventes du compte de résultat. Les dotations aux amortissements des constructions, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont comptabilisées dans les coûts des ventes, et/ou frais commerciaux et administratifs.

Lorsque la valeur comptable des immobilisations corporelles est inférieure à leur valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur recouvrable des équipements de location est estimée à partir de la valeur d'écoulement sur le marché.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 11 - IFRS 16

Les impacts bilanciaux de l'application de la norme IFRS 16 sont les suivants :

- **Actifs au titre de droits d'utilisation :**

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2023
Constructions	27 204	3 808	(3 779)	(522)	26 712
Installations techniques	1 874	784	(304)	(30)	2 324
Autres immobilisations corporelles	6 976	2 607	(1 956)	(251)	7 375
VALEURS BRUTES	36 054	7 199	(6 133)	(709)	36 412
Amortissements constructions	13 335	3 692	(2 985)	(262)	13 779
Amortissements installations techniques	1 234	546	(234)	(21)	1 525
Amortissements autre immobilisations corporelles	3 776	1 871	(1 814)	(184)	3 650
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	18 345	6 109	(5 033)	(467)	18 954
VALEURS NETTES	17 709	1 090	(1 100)	(241)	17 458

- **Passifs de loyers :**

	31/12/2023
Passifs de loyers non courant	11 957
Passifs de loyers courant	4 961
PASSIFS DE LOYERS	16 918

- **Tableau de passage selon IAS 7 :**

K€	31/12/2022	flux cash			flux non cash		31/12/2023
		émission/ rbst	intérêts	découvert	conv.	autres	
Passif de loyer courant & non courant	17 016	(8 653)	1 077	-	-	7 478	16 918

Les impacts au compte de résultat sont les suivants :

	31/12/2023
Charge financière relative à la dette de loyer	(1 077)
Charge d'amortissement relative aux droits d'utilisation	(6 499)
Impact sur le résultat net consolidé	1

Le Groupe utilise l'exemption pour les contrats de location de courte durée ou portant sur des actifs de « faible valeur ».

Les impacts sont les suivants :

	31/12/2023
Charge de loyers relative aux contrats de courte durée	(346)
Charge de loyers relative aux contrats portant sur des actifs de faible valeur	(109)

Le taux d'endettement marginal moyen pondéré s'élève à 12,0% pour l'exercice 2023.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 12 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont composés de prêts, dépôts et cautionnement vis-à-vis de tiers hors groupe. Leur mouvement sur l'exercice se décompose de la façon suivante :

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassification	Variation de change	31/12/2023
Actifs financiers	5 140	357	(148)	-	81	5 430

L'augmentation correspond à des dépôts de garantie effectués sur l'exercice.

La diminution correspond à des remboursements de créances intervenues sur l'exercice.

NOTE 13 - STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2022	Mouvements de la période	Variations de change	31/12/2023
Matières premières	106 107	(13 941)	(1 373)	90 793
En cours de production	24 026	(15 326)	(99)	8 600
Produits intermédiaires et finis	86 876	14 269	(3 800)	97 345
Marchandises	19 628	3 470	(735)	22 363
VALEURS BRUTES	236 637	(11 528)	(6 008)	219 101
Matières premières	(2 134)	(264)	42	(2 356)
En cours de production	(3)	-	-	(3)
Produits intermédiaires et finis	(695)	(225)	9	(911)
Marchandises	(1 828)	(73)	116	(1 785)
DÉPRÉCIATIONS	(4 661)	(561)	167	(5 056)
VALEURS NETTES	231 975	(12 089)	(5 841)	214 045

Les coûts liés à la sous - activité ont été exclus de la valorisation des stocks.

La variation de stocks de (17 930) K€ au 31 décembre 2023, contre 75 157 K€ au 31 décembre 2022, est comptabilisée en coûts des ventes du compte de résultat.

Les dépréciations des stocks s'établissent comme suit :

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2023
Dépréciation des stocks	4 661	2 484	(1 923)	(167)	5 056

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 14 - CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

31/12/2023	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
ACTIFS NON COURANTS			
Créances sur opérations de financement à plus d'un an	24 575	-	24 575
<i>dont créances de location financement</i>	9 105	-	9 105
<i>dont garanties données</i>	15 470	-	15 470
SOUS-TOTAL	24 575	-	24 575
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés	161 876	(17 313)	144 562
Créances sur opérations de financement à moins d'un an	16 685	-	16 685
<i>dont créances de location financement</i>	12 089	-	12 089
<i>dont garanties données</i>	4 596	-	4 596
SOUS-TOTAL	178 561	(17 313)	161 247
TOTAL	203 136	(17 313)	185 822

31/12/2022	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
ACTIFS NON COURANTS			
Créances sur opérations de financement à plus d'un an	36 179	-	36 179
<i>dont créances de location financement</i>	19 968	-	19 968
<i>dont garanties données</i>	16 211	-	16 211
SOUS-TOTAL	36 179	-	36 179
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés	164 451	(15 542)	148 910
Créances sur opérations de financement à moins d'un an	20 867	-	20 867
<i>dont créances de location financement</i>	14 774	-	14 774
<i>dont garanties données</i>	6 093	-	6 093
SOUS-TOTAL	185 318	(15 542)	169 777
TOTAL	221 497	(15 542)	205 956

Au 31 décembre 2023, le montant des créances cédées dans le cadre du contrat de factoring représente 16,0 M€.

Les cessions de créances sont réalisées une ou deux fois par mois. Ces créances sont décomptabilisées dans la mesure où les droits contractuels aux flux de trésorerie ont été transférés, ainsi que la quasi totalité des risques et avantages liés à ces créances.

La juste valeur des « Créances clients et comptes rattachés » classées en actif courant est équivalente à la valeur comptable compte tenu de leur échéance principalement à court terme (inférieure à 1 an).

La juste valeur des créances liées au crédit-bail adossé et à la location financement correspond à la juste valeur du bien au commencement du contrat de location (prix de vente comptant net de remise) ou si elle est inférieure à la valeur actualisée des loyers au taux implicite des contrats.

Comme décrit dans la note 4.7, la juste valeur des créances au titre desquelles Haulotte Group a consenti des garanties à l'organisme prêteur du client, représente :

- soit le capital restant dû par le client de Haulotte Group à l'organisme financier,
- soit le montant maximum de risque supporté par Haulotte Group.

Les créances et les dettes correspondantes s'éteignent au fur et à mesure du paiement des loyers par le client à l'organisme de financement.

Sur un encours total cédé aux organismes de financement de 128,6M€, seuls 4,2M€ sont garantis à 100%. Pour les 124,3 M€ restant, le risque résiduel conservé par Haulotte s'élève à 15,8 M€ et figure en Créances sur opérations de financement au bilan et en Dettes Financières sous les lignes « Garanties ».

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Les créances échues sont analysées au cas par cas au regard notamment des cotations clients établies au sein du Groupe (cf. note 5.b). Au regard de ces éléments et de l'analyse du risque qui en résulte, le Groupe détermine la pertinence de la constitution d'une dépréciation. Le cas échéant, des dépréciations sont constatées afin de couvrir la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur estimée de revente de la machine appréciée sur la base de l'historique des ventes et des conditions de marché à la date de clôture.

Les dépréciations sur comptes clients s'établissent ainsi :

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2023
Dépréciation des créances	(15 542)	(4 715)	2 367	579	(17 311)

La diminution s'explique principalement par le passage en perte de certaines créances sans incidence sur le compte de résultat.

Les créances dépréciées correspondent très majoritairement à des créances échues à plus de 120 jours.

Les créances clients nettes de dépréciation sont détaillées par échéance dans le tableau ci-dessous :

	Total	Non échues ou à moins de 30 jours	Echues		
			moins de 60 jours	60 à 120 jours	plus de 120 jours
Créances clients nettes 2023	185 824	178 552	4 257	1 138	1 877
Créances clients nettes 2022	205 956	195 717	3 627	1 848	4 764

NOTE 15 - AUTRES ACTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Autres créances à court terme	18 557	24 419
Avances et acomptes versés	1 898	1 898
Charges constatées d'avance	4 808	4 828
Dépréciation des autres créances	(226)	(220)
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	25 037	30 925
Autres actifs non courants	2 668	5 190
TOTAL AUTRES ACTIFS	27 705	36 115

Le poste Autres créances à court terme regroupe principalement les créances de TVA pour 15 320 K€, les avances sur impôts pour 2 445K€, les créances d'impôt pour 847K€.

Les autres actifs non courants correspondent à des crédits d'impôts non utilisables à court terme.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 16 - CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE

31/12/2023	Montant	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés*	144 562	144 562	-
Créances clients sur opérations de financement	41 260	16 685	24 575
Autres actifs	27 705	25 037	2 668
TOTAL	213 527	186 284	27 243

* Dont 7 272 K€ de créances clients et comptes rattachés échues à plus de 30 jours (cf. note 14)

31/12/2022	Montant	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés*	148 910	148 910	-
Créances clients sur opérations de financement	57 046	20 867	36 179
Autres actifs	36 115	30 925	5 190
TOTAL	242 071	200 702	41 369

* Dont 10 239 K€ de créances clients et comptes rattachés échues à plus de 30 jours (cf. note 14)

NOTE 17 - GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le tableau ci-dessous présente les positions en devises des créances et des dettes commerciales :

Au 31/12/2023 - Données en milliers d'euros	EUR	AUD	GBP	USD	RMB	Autres	TOTAL
Créances commerciales	69 583	24 281	1 279	69 617	22 919	15 457	203 136
Dettes fournisseurs	(57 922)	(1 152)	(261)	(13 835)	(7 939)	(3 311)	(84 420)
POSITION NETTE	11 661	23 129	1 018	55 782	14 980	12 146	118 716

Au 31/12/2022 - Données en milliers d'euros	EUR	AUD	GBP	USD	RMB	Autres	TOTAL
Créances commerciales	77 454	26 929	3 585	60 836	36 679	16 014	221 497
Dettes fournisseurs	(71 329)	(1 020)	(372)	(18 905)	(11 434)	(6 840)	(109 900)
POSITION NETTE	6 125	25 909	3 213	41 931	25 245	9 174	111 597

Une appréciation de l'euro de 10% envers la livre sterling représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 93 K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le dollar US représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 5071 K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le dollar australien représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 2103 K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le real brésilien représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 589 K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le renminbi chinois représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 1362 K€.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 18 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	33 290	30 403
Sicav Monétaires	8 132	7 049
TOTAL	41 422	37 452

NOTE 19 - INSTRUMENTS DERIVES

L'ensemble des instruments dérivés détenus par le Groupe au 31 décembre 2023 comptabilisés en juste valeur de niveau 2 suivant les définitions d'IFRS 7 comme décrit dans la note 5. Les justes valeurs positives se présentent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Swaps de devises GBP	-	-
Ventes à Terme USD	2 660	1 620
Swaps de devises USD	-	-
TOTAL	2 660	1 620

	31/12/2023	31/12/2022
Swaps de taux d'intérêt	-	-
Ventes à terme USD	-	-
TOTAL	-	-

NOTE 20 - CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'ÉMISSION

	31/12/2023	31/12/2022
Nombre d'actions	31 371 274	31 371 274
Valeur nominale en euros	0,13	0,13
CAPITAL SOCIAL EN EUROS	4 078 266	4 078 266
PRIME D'ÉMISSION EN EUROS	3 753 485	3 753 485

La situation des actions auto-détenues au 31 décembre 2023 est la suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Nombre d'actions autodétenues	1 913 475	1 876 529
Pourcentage du capital autodétenu	6,10%	5,98%
Valeur de marché des titres autodétenus en K€*	4 841	6 512

* Au cours du dernier jour ouvré de l'exercice

Depuis le 14 avril 2015, la société Haulotte Group S.A. a confié à EXANE BNP PARIBAS l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité étaient alors :

- Une somme de 102 171.80 euros,
- La contrevaletur de 11 524.85 euros, en Sicav de trésorerie,
- 139 418 titres Haulotte Group.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Les mouvements sur les exercices 2022 et 2023 des actions auto détenues peuvent être synthétisés comme suit (montants mentionnés en euros) :

Type		2023	2022
Liquidité	Nombre titres achetés	210 874	163 588
	Valeur titres achetés (*)	649 066	616 121
	Prix unitaire moyen	3,1	3,8
	Nombre titres vendus	173 928	149 179
	Valeur titres vendus origine	663 430	919 176
	Prix vente titres vendus (*)	541 897	561 578
	Plus ou moins value	(121 532)	(357 598)
	Nombre titres annulés	-	-
	Nombre titres	215 070	178 124
	Valeur origine titres	731 318	745 682
Mandat	Nombre titres achetés	-	-
	Valeur titres achetés	-	-
	Prix unitaire moyen	-	-
	Nombre titres vendus	-	-
	Valeur titres vendus origine	-	-
	Prix vente titres vendus	-	-
	Plus ou moins value	-	-
	Nombre titres annulés	-	-
Nombre titres	1 698 405	1 698 405	
Valeur origine titres	13 183 551	13 183 551	
Global	Nombre titres	1 913 475	1 876 529
	Valeur origine titres	13 914 869	13 929 233
	Provision sur titres auto contrôle	-	-
	Cours de cloture titres	2,53	3,47

(*) : Le flux de trésorerie généré par les actions propres correspond au prix de vente des titres cédés diminué de la valeur des titres achetés. Il s'élève à (108) K€ pour l'année 2023.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 21 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2023	31/12/2022
Crédit syndiqué	-	89 893
Emprunts divers	21 273	37 439
Avances diverses	4 936	5 949
Prêt Garanti par l'Etat	13 125	-
Prêt Participatif Relance	10 000	-
Garanties	15 470	16 211
DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	64 804	149 488
Crédit syndiqué	89 735	(266)
Emprunts divers	19 735	12 204
Avances diverses	1 013	1 013
Prêt Garanti par l'Etat	84 875	96 000
Prêt Participatif Relance	-	-
Garanties	4 596	6 093
Autres	263	528
Crédit syndiqué - ligne de découverts	27 935	30 093
Autres découverts	8 725	10 672
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	236 877	156 338
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	301 681	305 826

Les mouvements sur le crédit syndiqué au cours de l'exercice 2023 peuvent être synthétisés de la façon suivante :

	31/12/2022	Rembour- sement d'échéances	Net des mouvements de l'exercice sur la ligne revolving	Net des mouvements de l'exercice sur la ligne découvert	Amortissement / Activation des commissions	31/12/2023	Montant disponible non utilisé au 31 décembre 2023
Revolving	90 000	-	-	-	-	90 000	-
TOTAL HORS DÉCOUVERT	90 000	-	-	-	-	90 000	-
Découvert	30 093	-	-	(2 158)	-	27 935	12 065
Commissions et honoraires	(372)	-	-	-	107	(265)	-
TOTAL	119 721	-	-	(2 158)	107	117 670	12 065

Dans le cadre du contrat de crédit syndiqué signé en 2019 et du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) signé en 2022, aucune sûreté réelle n'a été demandée par le pool bancaire. Ces deux lignes prévoient cependant un certain nombre d'obligations classiques que se doit de respecter le Groupe pendant toute la durée des contrats.

- Un certain nombre de ratios sont mesurés semestriellement sur la base des comptes consolidés arrêtés au 30 juin et au 31 décembre de chaque année, basés sur des agrégats issus des états financiers, tels que l'EBITDA, les capitaux propres, la dette nette du Groupe entre autres.

Concernant les engagements :

Crédit syndiqué :

- Au 31 décembre 2023, le crédit syndiqué en vigueur, qui arrive à échéance le 17 juillet 2026, d'une valeur de 130 M€, est utilisé à hauteur de 118 M€.

Club deal financement d'actif :

- Cet emprunt a été souscrit en juillet 2021 auprès de certaines banques du pool de crédit syndiqué. Au 31 décembre, le capital restant dû s'établit à 8 M€. Les conditions de ratios financiers sont les mêmes que ceux du crédit syndiqué.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Prêt Garanti par l'Etat (PGE) :

- Le 28 juin 2022, Haulotte a obtenu de l'ensemble des prêteurs de son crédit syndiqué ainsi que BPI France un Prêt Garanti par l'Etat de 96 M€.
- En avril 2023, le Groupe a choisi d'amortir sur 5 ans le remboursement, portant la maturité du PGE à juin 2028.
- En Juin 2023, un montant complémentaire de 2 M€ a été obtenu sur le PGE.
- Les conditions de ratios financiers sont les mêmes que ceux du crédit syndiqué sur une tranche de 81 M€ de ce PGE.

Prêt Participatif Relance :

Durant l'année 2023 le groupe a souscrit pour 10M€ de Prêt participatif Relance. Ces prêts à taux fixe seront remboursés sur une durée totale de 8 ans (incluant une période de 4 ans de différé d'amortissement).

Suivi des ratios financiers et continuité des financements du Groupe :

Le Groupe n'étant pas en mesure de respecter l'ensemble de ses ratios bancaires pour la période de décembre 2023 et partiellement pour juin 2024, il a soumis une nouvelle demande de waiver pour ces 2 périodes, acceptée par le pool bancaire, en date du 12 mars 2024.

Les emprunts du Groupe hors garanties données sont, en synthèse, libellés dans les monnaies suivantes :

En contre valeurs KEuros	31/12/2023	31/12/2022
Euros	278 441	275 988
Autres	3 191	7 534
TOTAL	281 632	283 522

La variation des dettes financières au bilan se présente de la façon suivante, selon IAS7 :

	31/12/2022	flux cash			flux non cash		31/12/2023
		émission/ rbst*	intérêts	découvert	conv.	autres	
COURT TERME	156 338	2 476	-	(3 714)	(407)	82 204	236 897
LONG TERME	149 488	12 279	(12 523)	-	3	(84 445)	64 802
TOTAL	305 826	14 755	(12 523)	(3 714)	(404)	(2 241)	301 699

* La différence entre le montant des émissions et remboursements d'emprunts présent dans le tableau ci-dessus et le montant renseigné dans le tableau des flux de trésorerie provient de reclassements d'actifs financiers en dettes financières. Il s'agit d'éléments tels que des dépôts de garantis et des prêts clients.

Le flux non cash « autres » est principalement impacté par la variation des garanties sur opérations de financements et le reclassement à CT des dettes pour lesquelles un waiver a été obtenu (voir précédemment).

Situation de la trésorerie en Russie

La filiale dispose d'une trésorerie de l'ordre de 2 M€ (dont 1 M€ en devise locale) au 31 décembre 2023. Ces montants sont notamment utilisés pour les opérations courantes de la filiale. Les dispositifs autorisés sont appliqués par le Groupe pour disposer des sommes dans son fonctionnement.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 22 - GESTION DU RISQUE DE TAUX

Les emprunts et dettes financières, hors garanties données, ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2023	31/12/2022
Taux fixe	46 264	64 804
Taux variable	235 372	218 721
TOTAL	281 636	283 525

Une augmentation des taux de 1% entrainerait une charge financière supplémentaire maximum, hors prise en compte de l'effet d'une éventuelle couverture, de l'ordre de 2 354 K€.

NOTE 23 - PROVISIONS

	31/12/2022	Dotation	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Variations de change	31/12/2023
Provisions garantie clients	6 810	2 586	(629)	(346)	(120)	8 301
Provisions pour restructuration	1 443	-	(873)	(447)	-	123
Autres provisions pour litiges	2 483	184	(121)	(247)	(257)	2 042
Part à court terme des provisions engagements de retraite	18	-	-	-	-	18
PROVISIONS COURT TERME	10 754	2 770	(1 623)	(1 040)	-377	10 484
Part à long terme des provisions engagements de retraite	3 860	719	(80)	-	(50)	4 449
PROVISIONS LONG TERME	3 860	719	(80)	-	(50)	4 449
TOTAL DES PROVISIONS	14 614	3 489	(1 703)	(1 040)	(427)	14 933

Provision garantie clients

La provision garantie est en hausse sur l'exercice principalement en lien avec l'évolution des quantités sur la période.

Autres provisions

Les autres montants provisionnés dans les comptes au 31 Décembre 2023 sont considérés comme individuellement non significatifs.

Passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans diverses procédures inhérentes à ses activités. Le Groupe estime que les provisions constituées au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

- Depuis la clôture 2017, le Groupe a identifié des actifs financiers relatifs à un client dont le remboursement n'interviendrait pas selon les échéanciers initiaux. Au cours du second semestre 2018, une situation de litige a été identifiée et se traduit par une assignation débutée en mai 2019. A ce jour, l'avancée du litige juridique conduit le Groupe à considérer les éléments relatifs à l'assignation comme un passif éventuel. Les impacts de l'année, en lien avec cette situation sont repris dans la note 35.
- La filiale de distribution du Groupe Haulotte au Brésil, Haulotte do Brasil fait l'objet d'une procédure en cours concernant le règlement des taxes d'importation antérieures à 2010. Le groupe étudie avec ses conseils quels sont les risques réels relatifs à cette procédure. Au 31 décembre 2023, il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable le risque (notamment car les montants invoqués sont jugés très excessifs) et ce litige est considéré en passif éventuel.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 24 - AVANTAGES AU PERSONNEL

Principales hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements

Les seuls avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent au versement d'indemnités de fin de carrière et de médailles du travail, principalement dans les entités françaises.

Les engagements de retraite sont provisionnés conformément aux principes exposés au paragraphe 4.10, en prenant en considération les hypothèses suivantes :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Taux de turnover	sur la base des données historiques dont dispose le Groupe, sans changement entre les deux exercices	
Taux de revalorisation des salaires	en fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, des conventions collectives et du taux de l'inflation long terme calculé sur un historique	
Taux d'actualisation	3,15%	3,45%
Age de départ à la retraite	Salariés nés avant le 1er janvier 1950 :	
	- Cadres	62 ans
	- ETAM/Ouvriers	60 ans
	Salariés nés après le 1er janvier 1950 :	
	- Cadres	65 ans
	- ETAM/Ouvriers	64 ans

En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, le principe retenu est le départ à l'initiative des salariés donnant lieu à la prise en compte des charges sociales (45%). Cette modalité de calcul s'inscrit dans le cadre de la Loi Fillon (promulguée le 21 août 2003, modifiée par la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites publiée au journal officiel le 10 novembre 2010).

Le Groupe ne détient pas d'actifs de couverture.

Une baisse générale du taux d'actualisation de 0,25 point entrainerait une hausse de 3% des dettes actuarielles.

Suite à la décision de l'IFRS IC (1ère application en 2021), la provision à comptabiliser au titre de l'avantage ne doit être constituée que sur la période qui couvre les 16 dernières années de service rendus par le salarié (ou entre la date d'emploi et la date de départ en retraite, si la durée ainsi déterminée est inférieure à 16 ans).

Variations de la dette actuarielle

	31/12/2023	31/12/2022
VALEUR ACTUALISÉE DE L'ENGAGEMENT EN DÉBUT DE PÉRIODE	3 878	5 534
Coût des services rendus de l'exercice	340	576
Coût de l'actualisation	110	53
SOUS-TOTAL DES MONTANTS RECONNUS EN RÉSULTAT	451	629
Prestations payées dans l'exercice	(32)	(29)
SOUS-TOTAL DÉCAISSEMENTS (PRESTATIONS ET CONTRIBUTIONS PAYÉES PAR L'EMPLOYEUR)	(32)	(29)
Changements d'hypothèses	(379)	(1 629)
Pertes et (gains) actuariels liés à l'expérience	600	(607)
Ecart de conversion	-	-
Changement de méthode	-	-
SOUS-TOTAL DES MONTANTS RECONNUS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	222	(2 236)
Variations de périmètre	-	-
VARIATIONS DE CHANGE	(50)	(20)
VALEUR ACTUALISÉE DE L'ENGAGEMENT EN FIN DE PÉRIODE	4 469	3 878

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Cumul des montants reconnus en autres éléments du Résultat Global (hors impôts différés)

	31/12/2023	31/12/2022
CUMUL DES MONTANTS RECONNUS EN AERG DE DÉBUT D'EXERCICE	(1 036)	1 200
Réévaluation du passif / de l'actif net de l'exercice	222	(2 236)
CUMUL DES MONTANTS RECONNUS EN AERG DE FIN D'EXERCICE	(814)	(1 036)

NOTE 25 - DETTES PAR ÉCHÉANCE

31/12/2023	Montant brut	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	265 025	200 221	50 739	14 065
<i>dont garanties données</i>	20 066	4 596	15 470	-
Découverts bancaires	36 673	36 673	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 420	84 420	-	-
Passifs de loyers	16 918	4 961	9 330	2 627
Autres passifs courants	33 271	33 271	-	-
TOTAL	436 307	359 546	60 069	16 692

31/12/2022	Montant brut	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	265 061	115 573	136 822	12 666
<i>dont garanties données</i>	22 304	6 093	16 211	-
Découverts bancaires	40 765	40 765	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 900	109 900	-	-
Passifs de loyers	17 016	4 878	8 925	3 213
Autres passifs courants	35 503	35 503	-	-
TOTAL	468 245	306 619	145 747	15 879

NOTE 26 - AUTRES PASSIFS COURANTS

	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes reçus	2 745	4 290
Dettes fiscales et sociales	24 193	23 583
Produits constatés d'avance	1 072	2 829
Autres dettes diverses	5 261	4 801
TOTAL	33 271	35 503

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 27 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés actifs sont compensés avec les impôts différés passifs générés sur la même juridiction fiscale.

Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles ou des reports fiscaux déficitaires sont constatés s'il est probable que les pertes fiscales seront imputées sur des bénéfices fiscaux futurs au cours des cinq prochaines années. Dans le cas où cette probabilité n'est pas démontrée, les impôts différés actifs sont plafonnés à hauteur des impôts différés passifs générés sur la même juridiction fiscale et les impôts différés liés aux reports fiscaux déficitaires ne sont pas reconnus.

Le montant global des déficits reportables qui ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés pour l'ensemble du Groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 120 M€ (132 M€ au 31 décembre 2022) et la majeure partie est indéfiniment reportable.

On peut détailler les impôts différés par nature de la façon suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
impôts différés sur retraitements de la juste valeur des matériels de location	(314)	(85)
impôts différés sur retraitements de crédit bail et crédit bail adossé	518	5
impôts différés sur provision pour engagements de retraite	969	832
impôts différés sur retraitement des marges internes sur stocks et immobilisations	3 435	2 228
impôts différés sur provisions non déductibles	5 850	3 660
impôts différés sur différence de durée d'amortissement et frais de R&D	(3 789)	(4 167)
impôts différés sur portefeuille clients Acarlar	(1 286)	(974)
impôts différés sur déficits fiscaux	12 512	7 038
impôts différés sur autres retraitements de consolidation	(1 685)	(904)
impôts différés sur autres écarts temporaires	(1 886)	(1 871)
effet du plafonnement des impôts différés actifs	(5 520)	(3 739)
TOTAL⁽¹⁾	8 804	2 023

(1) Dont 20 193 K€ d'impôts différés actifs et (11 389) K€ d'impôts différés passif (14 073 K€ et (12 051) K€ au 31/12/2022).

La variation des impôts différés nets au cours de l'exercice est la suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
SOLDE NET DÉBUT D'EXERCICE	2 023	4 768
Produit / (charge) d'impôts différés	6 259	(727)
Impôts différés comptabilisés en autres éléments du résultat global	579	(2 230)
Autres	69	(170)
Ecart de conversion	(126)	382
SOLDE NET FIN D'EXERCICE	8 804	2 023

Les impôts différés comptabilisés en autres éléments du résultat global concernent principalement l'impact net du change latent sur les comptes courants qualifiés d'investissements nets.

La ligne autres est constituée d'un reclassement d'un impôt généré par des différences fiscales temporaires générant des impôts différés.

NOTE 28 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

La note 40 sur l'information sectorielle présente le détail des produits des activités ordinaires.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 29 - COÛTS DES VENTES

	31/12/2023	31/12/2022
Coûts de production des ventes	(608 197)	(500 154)
Dotation nette sur dépréciation des stocks	(495)	272
Coûts de garantie	(9 326)	(6 833)
TOTAL	(618 018)	(506 715)

NOTE 30 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX

	31/12/2023	31/12/2022
Frais administratifs	(49 104)	(46 213)
Dotation nette sur dépréciation des créances clients	831	1 195
Frais de direction	(14 036)	(11 435)
TOTAL	(62 309)	(56 453)

NOTE 31 - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

	31/12/2023	31/12/2022
Production immobilisée frais de développement	5 000	5 726
Amortissement des frais de développement	(4 335)	(3 888)
Crédit impôt recherche	2 524	2 457
Frais de développement engagés	(17 525)	(17 853)
TOTAL	(14 336)	(13 558)

NOTE 32 - GAINS ET PERTES DE CHANGE

en résultat opérationnel	31/12/2023	31/12/2022
Pertes et gains de change réalisés	(2 105)	2 232
Pertes et gains de change latents	1 568	(863)
TOTAL	(537)	1 369

en résultat financier	31/12/2023	31/12/2022
Pertes et gains de change réalisés	155	(242)
Pertes et gains de change latents	(20 054)	(2 431)
TOTAL	(19 901)	(2 673)

TOTAL	(20 438)	(1 304)
--------------	-----------------	----------------

Les gains et pertes de change liés à des sous-jacents considérés comme des éléments de financement (principalement de nos filiales) sont présentés au sein du résultat financier.

Le Groupe fait face en 2023 à un environnement des changes très défavorable, en particulier à cause de la forte dévaluation du Peso Argentin survenue en toute fin d'année, soit (10,7)M€ d'impact incluant IAS29.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 33 - CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

	31/12/2023	31/12/2022
Achats de matières premières et autres fournitures consommées et variation des stocks de produits finis	(472 116)	(369 343)
Charges externes	(120 531)	(111 743)
Impôts et taxes	(3 739)	(2 777)
Frais de personnel	(116 251)	(109 109)
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	(23 216)	(20 303)
Gains et pertes de change	(537)	1 369
Autres charges et produits d'exploitation	3 973	726
TOTAL	(732 417)	(611 180)

NOTE 34 - CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	(87 668)	(81 272)
Charges sociales	(27 471)	(26 862)
Participation et intéressement des salariés	(902)	(585)
Indemnités de départ à la retraite	(210)	(390)
TOTAL	(116 251)	(109 109)

Les frais de personnel sont imputés aux rubriques appropriées du compte de résultat par fonction.

NOTE 35 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	31/12/2023	31/12/2022
Coûts de réorganisation industrielle	447	(276)
Coûts des litiges nets de dotations / reprises sur provisions	(3 850)	(1 852)
Diverses régularisations sur exercices antérieurs	-	(150)
Réévaluation des immobilisations incorporelles	4 169	3 425
Autres	3 938	(646)
TOTAL	4 704	501

Les coûts des litiges sont principalement constitués des mouvements liés au litige clients mentionné en note 23, ceux-ci représentent en 2023 (3,9) M€ (honoraires et dépréciation d'actifs).

La ligne 'Autres' est principalement constituée de la cession d'un site de production.

En complément, +4,2 M€ sont enregistrés au titre de l'application d'IAS 29 en Turquie (impacts bilanciers présentés en notes 8 et 9)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 36 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET, AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	31/12/2023	31/12/2022
Commissions et intérêts d'emprunts et découverts bancaires	(12 482)	(3 872)
Coût des transferts d'actifs financiers	(1 093)	(319)
Intérêts sur contrats de leasing	(1 112)	(1 266)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(14 687)	(5 457)
Gains / (pertes) sur débouclage d'instruments financiers	-	-
Autres	3 933	980
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	3 933	980
TOTAL	(10 754)	(4 477)

NOTE 37 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

	31/12/2023	31/12/2022
Impôts exigibles	(7 033)	(4 910)
Impôts différés	6 259	(727)
TOTAL	(774)	(5 637)

NOTE 38 - RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGE D'IMPÔT RÉELLE ET THÉORIQUE

La différence entre le taux effectif d'imposition de 76,79 % (-58,83 % en décembre 2022) et le taux normal en France de 25,83 % s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat comptable consolidé avant impôt	1 008	(9 582)
(PRODUIT)/ CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE AU TAUX EN VIGUEUR POUR L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	260 25,83%	(2 475) 25,83%
Impact tx d'imposition	379	(187)
Différences permanentes	2 461	8 581
Impact de l'utilisation de déficits fiscaux n'ayant pas été activés	(184)	3 647
Impact des intégrations fiscales et des crédits d'impôt	(1 882)	(1 271)
Éléments comptabilisés en "autres éléments du résultat global"	-	(2 230)
Autres	(260)	(428)
(PRODUIT)/ CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE	774 76,79%	5 637 -58,83%

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 39 - RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, à l'exception des actions acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation afin de tenir compte de la conversion de toutes les actions potentiellement dilutives. Un calcul est réalisé pour déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à leur juste valeur (moyenne annuelle des valeurs boursières de l'action) en fonction de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation. Le nombre d'actions ainsi déterminé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

En Euros	31/12/2023	31/12/2022
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE EN MILLIERS EUROS	186	(15 282)
Nombre total d'actions en circulation	31 371 274	31 371 274
Nombre d'actions propres	1 913 475	1 876 529
NOMBRE D' ACTIONS UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE ET DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	29 457 799	29 494 745
Résultat par action attribuable aux actionnaires		
- de base	0,01	(0,52)
- dilué	0,01	(0,52)

NOTE 40 - INFORMATION SECTORIELLE

40.1 RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRE

Chiffre d'affaires par activité	31/12/2023	%	31/12/2022	%
Vente d'engins de manutention et de levage *	669 434	88	522 773	86
Locations d'engins de manutention et de levage	19 334	3	21 276	3
Services	70 608	9	64 198	11
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	759 375	100	608 247	100

* Les ventes financées s'élèvent à 53,0 M€ (contre 62,3 M€ au 31 décembre 2022) et les produits d'intérêts sur ventes financées s'élèvent à 2,9 M€ (contre 3,4 M€ au 31 décembre 2022)

40.2 PRINCIPAUX INDICATEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La colonne « Autres » comprend les éléments non affectés aux trois secteurs d'activité du Groupe ainsi que les éléments intersecteurs.

En k€	31/12/2023					31/12/2022				
	Prod. - Distrib. de machines	Location de machines	Services	Autres	Total	Prod. - Distrib. de machines	Location de machines	Services	Autres	Total
ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT										
Produits des activités ordinaires	669 434	19 334	70 608	-	759 375	522 770	21 276	64 198	-	608 244
Résultat Opérationnel Courant	28 185	3 525	12 634	(17 387)	26 958	17 221	4 254	11 688	(36 096)	(2 933)
ACTIFS SECTORIELS										
Stocks	196 732	-	17 313	-	214 045	215 698	-	16 277	-	231 975
Créances clients*	162 920	4 615	18 287	-	185 822	185 016	5 459	15 480	-	205 956

Inclus les créances sur opérations de financement

Les notes 41 à 43 détaillent les variations du tableau de flux de trésorerie.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 41 - DÉTAIL DE LA VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	31/12/2023	31/12/2022
Variations des stocks	11 509	(73 451)
Variations des dépréciations des stocks	561	(316)
Variations des créances clients	(5 997)	(36 287)
Variation de la dépréciation des créances clients	2 285	(1 025)
Variations des dettes fournisseurs	(24 132)	17 808
Variations des autres dettes et autres créances	3 054	1 208
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(12 720)	(92 063)

NOTE 42 - DÉTAIL DE LA VARIATION DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

	31/12/2023	31/12/2022
Variations des créances brutes	12 079	9 314
Variations des dépréciations	-	-
VARIATIONS DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	12 079	9 314

Les opérations de financement des ventes regroupent le crédit-bail adossé, la location financement, les engagements de poursuite de loyers et les engagements de pools de risque.

Les transactions assorties d'engagements de pools de risque et d'engagement de poursuite de loyers par le Groupe sont des opérations caractérisées par un parfait adossement des créances et des dettes dont l'évolution parallèle ne génère aucun flux de trésorerie. Les créances et les dettes (de même montant) s'éteignent au fur et à mesure des paiements de loyers par le client à son organisme de financement. Ainsi ces opérations sont neutralisées au niveau du tableau de trésorerie car sans incidence en termes de trésorerie.

La variation des créances liées au crédit-bail adossé et à la location financement est présentée comme composante de la trésorerie d'activité ci-dessus. En revanche, la variation de la dette correspondante (strictement adossée à la créance ou résultant d'un financement global depuis que les contrats de crédit-bail adossé ont été rachetés par le biais d'un emprunt syndiqué) est présentée dans les flux de financement.

NOTE 43 - COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE

	31/12/2023	31/12/2022
Caisses et comptes à vue	33 290	30 403
SICAV monétaires et titres négociables	8 132	7 049
TRÉSORERIE DU BILAN	41 422	37 452
Découverts bancaires (voir note 21)	(36 660)	(40 764)
TRÉSORERIE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	4 762	(3 312)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 44 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

44.1 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

La Société Solem S.A.S, est l'actionnaire majoritaire de Haulotte Group S.A., avec 57,57 % du capital social au 31 décembre 2023.

Haulotte Group a réalisé avec Solem des produits à hauteur de 30 K€ en 2022 et 30 K€ en 2023, et a été facturé par Solem d'un montant de charges de 1 491 K€ en 2022 et 2 786 K€ en 2023 correspondant principalement aux charges engagées pour le Groupe par deux dirigeants comme décrit dans le paragraphe suivant.

Telescopelle a versé 75 K€ en 2023 à Solem (57 K€ en 2022) au titre d'une clause de retour à meilleure fortune suite à un abandon de créances consenti le 31 décembre 2001 pour 1 220 K€. Le solde de l'abandon dont le remboursement est attendu s'élève à 251 K€ au 31 décembre 2023.

44.2 SOMMES ALLOUÉES AUX DIRIGEANTS

Les sommes allouées aux membres du Conseil d'administration se sont élevées à 1 198 K€ en 2023 (739 K€ en 2022) à la charge du Groupe pour l'exercice écoulé. L'ensemble des rémunérations correspond à des avantages à court terme (rémunération fixe et variable).

Conformément au contrat d'assistance administrative générale et commerciale signé par Solem S.A.S. le prix de revient de la prestation est majoré d'une marge de 10%.

Aucun crédit ni avance n'a été consenti aux membres des organes d'administration et de direction. Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilées au bénéfice des dirigeants actuels ou d'anciens dirigeants.

NOTE 45 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de rachat*	-	8
Garanties sur financement export**	271	573

* Les engagements de rachat correspondent aux garanties de valeur résiduelle consenties par le Groupe dans le cadre de contrats de financement de ses clients.

** Des contrats de financement export sont mis en place pour certains clients. Des organismes spécialisés garantissent aux Banques ces contrats à hauteur d'un certain pourcentage. Le Groupe donne alors une contre-garantie complémentaire à l'établissement financier pour le pourcentage non couvert.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 46 - EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

	31/12/2023	31/12/2022
Effectif moyen de l'exercice	2 019	1 983

NOTE 47 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En euros HT	PricewaterhouseCoopers Audit SAS		BM&A	
Certification des comptes	204 884	93%	251 344	100%
Services autres que la certification des comptes	14 310	7%	-	-
TOTAL	219 194	100%	251 344	100%

Les services autres que la certification des comptes concerne l'émission du rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales.

NOTE 48 - EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 19 mars 2024, aucun évènement postérieur à la clôture n'est survenu.

Concernant les éléments relatifs à la continuité des financements du groupe, voir les notes 2 et 21.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

PricewaterhouseCoopers Audit

Grand Hôtel Dieu
3 Cour du Midi, CS 30259
69287 Lyon Cedex 02

BM&A

11 rue de Laborde,
75008 Paris

A l'assemblée générale de la société Haulotte Group SA

Rue Emile Zola

42420 Lorette

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Haulotte group SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

EVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION DES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE (UGT) « AMÉRIQUE DU NORD » ET « ACARLAR »

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les écarts d'acquisition s'élèvent à 8 914 milliers d'euros, dont respectivement 18 036 milliers d'euros en valeur brute et 4 458 milliers d'euros en valeur nette sont affectés à l'UGT Amérique du Nord et 18 758 milliers d'euros en valeur brute et 4 436 milliers d'euros en valeur nette à l'UGT « Acarlar ». Les modalités des tests de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans les notes 4.1 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les valeurs recouvrables des UGT « Amérique du Nord » et « Acarlar » sont déterminées par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus sur une période de 5 ans du groupe d'actifs composant les deux UGT sus mentionnées. Les données prévisionnelles comportent des hypothèses de volumes, de prix de vente, de coûts de production, l'utilisation d'un taux de croissance à long terme et d'un taux d'actualisation.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces écarts d'acquisition est un point clé de notre audit parce que la détermination de leur valeur recouvrable implique un recours important au jugement de la direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des hypothèses retenues.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation par le Groupe.

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Rapprocher les données composant la valeur nette comptable des UGT avec les comptes consolidés ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des projections de flux de trésorerie ;
- Procéder au rapprochement des données prévisionnelles avec le budget approuvé par la Direction ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses opérationnelles retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché dans le contexte de tensions inflationnistes ;
- Revoir le calcul du taux d'actualisation et corroborer certaines composantes de ce taux avec les données de marché disponibles ;
- Apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 4.1 « Ecart d'acquisition » et la note 8 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

EVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT CLIENT

Risque identifié

Le Groupe opère auprès d'une clientèle diversifiée dont la situation financière peut être impactée par la cyclicité des marchés et de données géopolitiques pouvant limiter leur liquidité à court terme. Ces éléments sont susceptibles de remettre en cause le respect des échéanciers contractuels de règlement.

Au 31 décembre 2023, les créances clients et comptes rattachés (y compris les créances sur opérations de financement) représentent une valeur brute de 203 136 milliers d'euros et une valeur nette de 185 822 milliers d'euros.

Comme énoncé dans les notes 4.7, 5 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés, l'appréciation du risque client et par conséquent l'évaluation d'une éventuelle dépréciation reposent sur l'analyse conjointe d'une part, de la situation financière individuelle du client, appréhendée notamment au regard de l'historique des relations et des perspectives du marché dans lequel il opère et, d'autre part, de la probabilité de récupération par le Groupe des actifs sous-jacents en cas de défaillance.

Compte tenu du caractère significatif des créances dont l'échéance peut varier selon les types de financement et des jugements et hypothèses pris en compte par la Direction pour l'évaluation des dépréciations des créances clients et comptes rattachés, nous avons considéré que l'évaluation du risque de crédit client constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne concernant l'évaluation du risque de crédit client mises en place par la Direction ;
- Apprécier le bien-fondé des hypothèses retenues pour l'évaluation des risques de crédit clients y compris le caractère plausible de reprise des machines le cas échéant ;
- Vérifier les données de base servant à l'évaluation des provisions des créances clients en cas d'horizon de recouvrement supérieur à un an.

Evaluation des stocks

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les stocks représentent une valeur nette de 214 045 milliers d'euros pour une valeur brute de 219 101 milliers d'euros dont 90 793 milliers d'euros au titre des matières premières, 8 600 milliers d'euros au titre des en-cours de production, 97 345 milliers d'euros au titre des produits intermédiaires et finis et 22 363 milliers d'euros au titre des marchandises.

Comme énoncé dans la note 4.6 de l'annexe aux comptes consolidés, les matières premières sont valorisées selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et le coût des stocks de produits finis et d'en-cours de production incorpore les charges directes et indirectes de production sur la base d'une capacité normale d'exploitation. Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur nette de réalisation, correspondant au prix de vente estimé aux conditions normales de marché diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, devient inférieure à la valeur comptable des stocks.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces stocks est un point clé de notre audit dans la mesure où le contexte inflationniste actuel entraîne une incertitude sur la valorisation des matières premières et les difficultés d'approvisionnement allongent les délais de production.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Notre réponse

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne, en apprécier la conception et tester l'efficacité des contrôles clés mis en place par le Groupe portant sur la valorisation des différentes catégories de stocks ;
- Apprécier la correcte valorisation des matières premières
 - Analyse de la cohérence de l'évolution de leur coût unitaire moyen pondéré par rapport à l'année précédente et à l'évolution des coûts d'achats,
 - Tests de détail portant sur une population étendue ;
- Apprécier la conformité, avec les principes comptables applicables, de la nature des coûts directs et indirects de production pris en compte pour la valorisation des encours de production et des produits finis ;
- Apprécier la correcte valorisation des produits en cours et produits finis :
 - Analyse des coûts directs et indirects réels de production après exclusion des impacts éventuels de la sous-activité,
 - Tests de détail portant sur une population étendue ;
- Vérifier l'exactitude du calcul de la dépréciation au titre des différentes catégories de stocks en application des règles groupe et vérifier l'absence de dépréciation additionnelle requise sur la base des marges effectivement réalisées par le Groupe en période subséquente dans le cadre de la vente des en-cours et des produits finis ;
- Vérifier l'absence de litiges portant sur les prix pratiqués par les fournisseurs de composants pouvant impacter significativement la valorisation des stocks.

Nous avons, par ailleurs, apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 4.6 et 13 « Stocks et en cours » de l'annexe aux comptes consolidés.

APPRÉCIATION DE L'APPLICATION DU PRINCIPE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Risque identifié

Les comptes consolidés ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

L'endettement financier net (hors IFRS16) au 31 décembre 2023 s'élève à 260,3 millions d'euros, incluant 41,4 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie, les dettes financières et lignes de trésorerie disponibles telles que décrites dans la note 18 « Trésorerie et équivalent trésorerie » et la note 21 « Emprunts et dettes financières » de l'annexe des comptes consolidés.

Certains de ces emprunts sont assortis de ratios financiers ; le Groupe n'étant pas en mesure de respecter l'ensemble de ces ratios bancaires pour la période de décembre 2023 et partiellement pour juin 2024, il a soumis une nouvelle demande de waiver pour ces deux périodes, acceptée par le pool bancaire, en date du 12 mars 2024.

Compte tenu :

- de la structure d'endettement du Groupe et de son horizon de remboursement,
- de la situation de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2023 et de sa liquidité disponible,
- des hypothèses retenues par la direction en matière de perspectives d'activité et des projections de flux de trésorerie correspondants,

la Direction du Groupe estime avoir le niveau de trésorerie suffisant pour assurer la continuité de ses activités.

Nous avons considéré l'appréciation de l'application du principe de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit compte tenu des conditions attachées à l'endettement du Groupe, des estimations et des jugements importants de la direction concernant les perspectives d'activité et de flux de trésorerie correspondantes.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Notre réponse

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les besoins de liquidité du Groupe au regard des flux de trésorerie prévisionnels, des ressources actuelles et des lignes de crédit existantes.

Nos travaux ont notamment consisté à obtenir les prévisions de flux de trésorerie et prendre connaissance (i) des procédures mises en œuvre pour les élaborer et (ii) des principales hypothèses retenues pour leur établissement.

Nous avons apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers business plans réalisés sous le contrôle de la direction et approuvés par le comité exécutif.

Nous avons également apprécié leur caractère raisonnable par rapport aux réalisations passées et aux premières réalisations du début d'exercice 2024 en lien avec le contexte économique et financier du secteur de la fabrication de matériel de levage et de manutention, avec une appréciation particulière des actions menées et engagées par la direction pour répondre aux enjeux économiques de la période.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations figurant en annexe des comptes consolidés relatives :

- au risque de liquidité mentionné dans la note 3.2.2 « Evaluation des risques et incertitudes significatives pouvant avoir un impact significatif sur Haulotte Group » et dans le paragraphe de la note 5 « Gestion des risques financiers »,
- à la description des dettes financières, des lignes de crédit et covenants de la note 21 « Emprunts & dettes financières »
- aux éléments décrits dans la note 2 « Faits marquants de l'exercice » et dans la note 48 « Evénements postérieurs à la clôture ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général délégué. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Haulotte group SA par votre assemblée générale du 28 mai 2015 pour le cabinet BM&A et du 2 octobre 1998 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet BM&A était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la vingt-sixième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon, le 30 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BM&A

Matthieu Moussy

Pascal Rhoumy

